

RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008 (partie Ordinaire)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2007 et vous exposer la situation de la société, de son groupe et ses perspectives d'évolution.

Le présent rapport vous informe également de notre gestion sociale et environnementale ainsi que de l'organisation et la composition du Conseil d'Administration de votre société.

Les comptes annuels de l'exercice 2007 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS, les comptes de TF1 SA selon les règles et principes comptables applicables en France.

1

Activité et résultats 2007

1.1 Le Groupe

PRESENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'Euros	2007	2008
Antenne TF1		
Recettes de publicité	1 718,3	1 707,9
Coût de la régie	(81,1)	(80,9)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 637,2	1 627,0
Prélèvements obligatoires		
- Auteurs	(66,4)	(66,6)
- CNC	(90,3)	(84,8)
Coûts de diffusion		
- TDF, Satellites, Circuits	(54,2)	(53,6)
Coût de la grille (hors Coupe du Monde)	(974,3)	(946,5)
Coût de la Coupe du Monde de football/Rugby	(49,9)	(113,6)
MARGE BRUTE GRILLE	402,1	361,9
Recettes diversifications et autres produits de l'activité	1 038,0	938,4
Autres charges opérationnelles	(1 005,6)	(888,0)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(129,3)	(111,5)
RESULTAT OPERATIONNEL	305,2	300,8
Coût de l'endettement financier net	(21,4)	(11,6)
Autres produits et charges financiers	28,7	(4,9)
Impôts	(93,0)	(98,7)
Quote-part des stés mises en équivalence	8,3	13,1
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	227,8	198,7
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	253,6
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	227,8	452,3
Part des minoritaires	0,0	(0,2)
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	227,8	452,5

En 2007, le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 a augmenté de 4,1 % à 2 763,6 M€.

Dans un marché publicitaire TV ralenti par la conjoncture économique, les recettes publicitaires nettes de la chaîne TF1 sont en hausse de 0,6 % et s'inscrivent à 1 718,3 M€ soutenues par le secteur de la *Grande Distribution*, arrivé comme nouvel annonceur en janvier 2007, et la bonne tenue des secteurs *Services* et *Toilette Beauté*.

Les autres activités du Groupe (hors publicité Antenne TF1) sont en croissance de 10,5 % à 1 045,3 M€ et bénéficient des bonnes performances du Groupe Téléshopping, des chaînes thématiques France, de TF1 International, TF1 Vidéo et d'Eurosport International.

Le coût de la grille est en baisse de 3,4 % sur 2007 à 1 024,2 M€. En 2006, TF1 avait diffusé la Coupe du Monde de Football pour 113,6 M€. En 2007, TF1 a diffusé la Coupe du Monde de Rugby pour 49,9 M€. Retraité des effets coupes du monde de football et de rugby, la progression du coût de grille ressort à + 2,9 % pour l'année 2007. Le résultat opérationnel courant s'élève à 305,2 M€ en hausse de 1,5 % par rapport à 2006 pour une marge opérationnelle stabilisée au dessus de 11 %.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (21,4) M€ sous le double effet d'une hausse des taux d'intérêt entre 2006 et 2007 et d'un niveau d'endettement net moyen du Groupe qui est passé de 314 M€ en 2006 à environ 479 M€ sur l'année 2007.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 28,7 M€ contre (4,9) M€ un an plus tôt. Ce montant provient principalement de la réévaluation de la juste valeur de l'actif financier des 9,9 % détenus par TF1 dans Canal+ France.

En 2007, la quote-part des résultats du Groupe AB dans les comptes de TF1 s'élève à 8 M€ pour neuf mois d'activité consolidés. En 2006, la quote-part des sociétés mises en équivalence pour 13,1 M€ intégrait notamment la quote-part de plus value de cession des fréquences hertziennes enregistrée chez Europa TV.

Le résultat net des activités poursuivies qui atteint 227,8 M€ est en croissance de 14,6 % pour une marge nette de 8,2 % en progression de 0,8 point.

Au 31 décembre 2007, les capitaux propres atteignent 1 394 M€ pour un total bilan de 3 651,7 M€. L'endettement financier net s'élève à 597,3 M€ (soit 42,8 % des capitaux propres), en hausse par rapport au 31 décembre 2006 (378,5 M€) lié au versement du dividende (182 M€) et à la prise de participation de 33,5% dans le groupe AB (230 M€).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2007 est stable et s'élève à 325,4 M€ contre 323,4 M€ en 2006. Compte tenu des besoins de trésorerie relatifs aux besoins de financement et d'investissement, la variation de la trésorerie sur l'exercice s'inscrit à (241,9) M€, soit une trésorerie à la clôture de l'exercice de 29,9 M€.

	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
(en millions d'Euros)	2007	2006	2007	2006
SECTEUR ANTENNES FRANCE	2 220,5	2 153,6	252,0	245,9
Antenne TF1	1 729,3	1 724,3	221,1	224,5
Teleshopping	153,1	110,3	7,9	8,7
Thématiques	188,6	153,9	2,0	(13,4)
TF1 Entreprises et filiales	40,5	38,3	1,6	6,3
Production	28,1	31,1	2,1	(1,2)
E-TF1	57,1	71,3	2,0	3,8
Divers	23,8	24,4	15,3	17,2
SECTEUR DROITS AUDIOVISUELS	268,1	240,9	17,2	24,9
Catalogue	101,4	83,0	6,1	9,3
Vidéo	166,7	157,9	11,1	15,6
SECTEUR ANTENNES INTERNATIONALES	274,8	259,2	38,2	30,0
Eurosport International	272,6	259,1	32,3	29,7
France 24	2,2	0,1		0,3
Europa TV			5,9	
TOTAL ACTIVITÉS DIVERSES	0,2		(2,2)	
ACTIVITÉS POURSUIVIES	2 763,6	2 653,7	305,2	300,8

Changements de méthode et de présentation comptable - Comparabilité des comptes

Changements de méthode comptable

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2007, l'option proposée par l'amendement à la norme IAS 19, Avantages du Personnel, permettant la comptabilisation de l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan en contrepartie des capitaux propres. Le Groupe appliquait jusqu'à présent la méthode du « corridor » consistant à amortir les écarts actuariels au compte de résultat pour la partie excédant 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires. L'application rétrospective de ce changement de méthode n'a pas d'incidence significative sur les comptes 2006.

Changement de présentation

Des changements de présentation ou des reclassifications sont effectués lorsqu'ils permettent de fournir des informations fiables et plus pertinentes pour les utilisateurs des états financiers et si la présentation modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsque de tels changements de présentation sont réalisés et que leurs impacts sur les états financiers sont jugés significatifs, les informations comparatives sont également modifiées.

Changement de présentation des impôts différés au bilan

Le Groupe TF1 a revu sa présentation historique des impôts différés. À compter du 31 décembre 2007, le Groupe compense au bilan les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôts levées par la même autorité de taxation. Le Groupe a appliqué ces changements de présentation à l'ensemble des périodes présentées.

1.1.1 Antennes France

Le chiffre d'affaires du pôle Antennes France augmente de 3,1 % en 2007 à 2 220,5 M€. Le résultat opérationnel courant progresse de 2,5 % à 252 M€ pour une marge opérationnelle qui s'établit à 11,3 %.

Le chiffre d'affaires publicitaire de la chaîne TF1 est en hausse de 0,6 % et celui des autres activités constituant ce pôle de 12,7 %.

La chaîne TF1 ⁽¹⁾

Dans un environnement marqué par la multiplication de l'offre, TF1 continue de s'affirmer comme la chaîne leader en réalisant pour la première fois les 100 meilleures audiences de l'année 2007.

Tous les genres de programmes trouvent place dans ce classement. Le sport, avec les cinq meilleures audiences conserve son caractère événementiel et exclusif : 18,3 millions de téléspectateurs ont regardé la demi-finale Angleterre-France le samedi 13 octobre 2007. Les séries US (avec les franchises des *Experts*, celles des *New York* mais aussi *Grey's Anatomy*, *Preuve à l'appui*, *Esprits Criminels* ou *Dr House...*) s'affirment et occupent désormais une place de choix dans ce palmarès s'installant parmi les programmes les plus fédérateurs de la chaîne. Les films avec en tête un film français, *Tais-Toi* mais aussi les blockbusters US (*L'Âge de Glace* et *La Recrue*), la fiction, l'information et les variétés complètent ce palmarès et permettent à TF1 d'affirmer sa spécificité de chaîne généraliste leader.

Sur l'ensemble de l'année 2007, la chaîne TF1 réalise une part d'audience de 30,7 % sur les Individus 4 ans et plus et de 34,8 % sur les Femmes de moins de 50 ans.

Régie publicitaire ⁽²⁾

La part de marché de la chaîne TF1 s'établit à 55 % pour l'année 2007 en hausse de 0,2 point pour une progression de +0,6 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'Antenne.

Parmi les secteurs ayant porté cette croissance, on retrouve d'abord le secteur de la *Grande Distribution* qui faisait en janvier 2007 ses grands débuts comme nouvel annonceur sur le marché publicitaire TV. Pour sa première année à l'écran, le secteur est au rendez vous et représente 5,6 % des investissements sur la chaîne se classant d'emblée au 7^{ème} rang des secteurs annonceurs pour une part de marché de 58,6 %. Les *Services* (+8,2 %), tirés par les sous-secteurs *Banque et Assurance*, la *Toilette-Beauté* (+4,5 %) et dans une moindre mesure l'*Alimentation* (+1,4 %) ont également contribué positivement à la croissance du chiffre d'affaires publicitaire.

Certains secteurs ont en revanche connu une année plus contrastée. Le secteur de l'*Édition*, qui a souffert des difficultés persistantes de l'industrie du disque, a réduit ses investissements de 23,8 % sur la période. Les *Télécommunications* (-21 %), qui avaient bénéficié en 2006 de la déréglementation des renseignements téléphoniques et de l'arrivée des « 118 » en publicité TV et l'*Automobile* (5,8 %) ont également pesé sur les chiffres 2007.

NOMBRE DE FOYERS RECEVANT LA CHAÎNE

Chaînes	au 31 décembre 2007 (en millions)	au 31 décembre 2006 (en millions)	Variation	Part d'Audience**
TMC*	20,8	14,8	+41 %	4,0 %
Eurosport France	7,3	6,8	+7 %	1,8 %
TV Breizh	6,0	5,2	+15 %	1,5 %
TF6*	6,0	3,0	+100 %	1,2 %
LCI	6,9	6,1	+13 %	1,0 %
Série Club	5,2	2,5	+108 %	0,6 %
Odyssée	2,0	2,2	-9 %	0,3 %
Histoire	4,6	4,5	+2 %	0,2 %
Ushuaïa TV	2,6	1,1	+136 %	0,2 %

* Y compris hertzien en région PACA (environ 2,2 millions de foyers) et TNT.

** Source Médiamat - Univers TNT décembre 2007 pour TMC et MédiaCabsat Vague 13 pour les autres chaînes du Groupe - Offre élargie, Base initialisée

(1) Source Médiamétrie.

(2) Source : TNS Media Intelligence

RAPPORT DE GESTION

Les chaînes thématiques France

Les chaînes thématiques France ont généré un chiffre d'affaires de 188,6 M€ en 2007, en hausse de 22,5 %. Les bons résultats d'audiences de l'ensemble des chaînes ont permis au chiffre d'affaires publicitaire d'afficher une progression de 25,3 % sur la période. Les recettes provenant des opérateurs câble, satellite et ADSL sont également en hausse, du fait notamment de la signature de nouveaux contrats de distribution de ces chaînes.

TMC est la première chaîne thématique sur une couverture nationale et devient ainsi la 7^{ème} chaîne des français à égalité avec Arte. 4 des 10 premières chaînes les plus regardées sur le câble et le satellite sont des chaînes du groupe TF1 (Eurosport, TV Breizh, TF6 et LCI).

Ces recettes, combinées à une stricte maîtrise des coûts, ont permis au pôle d'améliorer nettement ses performances opérationnelles avec un point mort dépassé à + 2 M€.

L'arrêt de la chaîne de jeux JET et de la chaîne jeunesse TFOU (désormais diffusée sur le Web) combiné à la sécurisation des contrats de distribution en France et en zone francophone devraient permettre au pôle de poursuivre l'amélioration de sa marge opérationnelle.

Groupe AB

En 2007, TF1 a finalisé la prise de participation financière de 33,5 % dans le Groupe AB pour un montant de 230 millions d'euros. Cette opération illustre la stratégie de TF1 de se renforcer dans ses métiers d'édition et de diffusion de contenus : le Groupe AB dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1 300 titres représentant 37 000 heures de programmes dont, par exemple, les épisodes des séries « *Navarro* » et « *Femme d'honneur* ». Par ailleurs, Il édite et distribue aujourd'hui 22 chaînes de télévisions, parmi lesquelles : RTL9 (65 %), AB1, NT1, TMC (40 %) avec TF1 en France, AB3 et AB4 en Belgique...

La quote-part des résultats du Groupe AB dans les comptes 2007 de TF1 s'élève à 8 M€ pour neuf mois d'activité consolidés.

Activités dérivées de l'Antenne

Groupe Téléshopping

Le chiffre d'affaires 2007 du groupe Téléshopping est en croissance de 38,7 % à 153,1 M€. Il intègre les sociétés 1001Listes, rachetée en décembre 2006, et Dogan Téléshopping, activité de téléachat lancée en Turquie en janvier 2007.

Le Groupe Téléshopping bénéficie par ailleurs du dynamisme confirmé de son activité Internet en croissance de 32 % et dont la part dans les ventes de marchandises atteint désormais 34 %. L'activité « infomercials »⁽¹⁾ sur les chaînes RTL9, NT1, TMC, et Eurosport France, et le site Internet « *surinvitation.com* » consacré aux ventes événementielles ont également connu des croissances importantes de leurs activités.

En 2007, le résultat opérationnel du groupe Téléshopping s'établit à 7,9 M€.

Groupe TF1 entreprises

Le chiffre d'affaires 2007 de TF1 Entreprises et de ses filiales est en hausse de 5,7 %.

Le développement de l'activité jeux de société qui a poursuivi le renforcement de son catalogue avec la sortie de 28 titres en 2007 (620 000 boîtes vendues avec des références comme *À Prendre ou à Laisser*, *1 contre 100* ou *Cranium*... contre 573 000 en 2006) a compensé les difficultés rencontrées par ailleurs sur les marchés du disque et de la presse.

La société Dujardin (jeu *1000 Bornes*, coffret et valises multi-jeux...), acquise en juillet 2007, a été intégrée dans les comptes sur les deux derniers mois de l'année.

Le résultat opérationnel du groupe TF1 Entreprises s'établit à 1,6 M€ en 2007 et pâtit des difficultés rencontrées sur les marchés du disque et de la presse.

Pôle production

Le pôle production (composé notamment de TF1 Films Production, TF1 Publicité Production, Alma et du Groupe Glem) a généré 28,1 M€ de chiffre d'affaires sur l'année 2007 et améliore son résultat opérationnel de 3,3M€ pour un résultat positif de 2,1 M€.

E-TF1

E-TF1 affiche un chiffre d'affaires 2007 de 57,1 M€, en retrait de 19,9 % par rapport à 2006 principalement du fait de l'arrêt de l'émission *À Prendre ou à Laisser* qui avait rencontré un vif succès à l'antenne en 2006.

Les autres activités de E-TF1 restent bien orientées et bénéficient de la fréquentation toujours plus forte de *tf1.network.fr* (+ 65 %⁽²⁾ de visiteurs uniques entre décembre 2006 et décembre 2007).

Le résultat opérationnel de E-TF1 s'établit à 2 M€.

1.1.2 Droits Audiovisuels

Le chiffre d'affaires du pôle droits audiovisuels augmente de 11,3 % et s'inscrit à 268,1 M€. Le résultat opérationnel est en baisse à 17,2 M€.

L'activité **catalogue** (TF1 International essentiellement) est en hausse de 22,1 % à 101,4 M€ et bénéficie des succès rencontrés sur les sorties en salles avec en tête d'affiche *La Môme*, sorti en février en France et sur l'international, qui fait 5,2 millions d'entrées mais aussi *Next*, *Departed*, *Scoop*, *The Fountain*...

Malgré cela, l'année est marquée par la comptabilisation de dépréciations suite à des sorties en salles moins bonnes que prévues. Le résultat opérationnel s'établit à 6 M€.

La contribution de **TF1 Vidéo** au chiffre d'affaires 2007 du pôle s'élève à 166,7 M€ et marque une progression de 5,6 % sur l'activité 2006. Cette performance s'inscrit dans un marché du DVD en baisse dans lequel TF1 Vidéo a su maintenir ses ventes globales à un niveau élevé de 22,7 millions de DVD. Parmi les succès de l'année figurent notamment *La Môme*, *Les Infiltrés* et *Indigènes*. TF1 Vidéo poursuit par ailleurs le développement de son offre VOD qui a vu son activité multipliée par quatre entre 2006 et 2007 pour atteindre 1,9 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à 11,1 M€, en recul de 4,5 M€, dû aux pertes sur certains titres en contrat de licence.

1.1.3 Antennes internationales

Le chiffre d'affaires d'**Eurosport International** progresse de 5,2 % à 272,6 M€. La progression du nombre de foyers abonnés et la montée en puissance des différents développements compensent la baisse du chiffre d'affaires publicitaire sur l'année 2007 (base de comparaison difficile avec la diffusion des JO de Turin en 2006).

Présente dans 59 pays dont la France, et diffusée sur l'ensemble des plates-formes de distribution payante en Europe, Eurosport est, avec 112,4 millions de foyers couverts, la troisième chaîne la plus distribuée en Europe après CNN et TV5.

Eurosport International compte 60,6 millions d'abonnés payants au 31 décembre 2007, une progression de 4,8 millions d'abonnés supplémentaires (+ 8,7 %) en un an dont une part croissante provient d'Europe Centrale et de l'Est mais également d'Asie où Eurosport diffuse depuis fin 2006. Les investissements mis en œuvre pour conquérir cette nouvelle zone géographique commencent à porter

(1) Format américain du téléachat

(2) Source Médiamétrie / Xiti / panel Nielsen Net Ratings / Cyberstat

leurs fruits en 2007 : à fin décembre, 2,4 millions de foyers reçoivent la chaîne Eurosport en Asie.

Afin d'accompagner le développement des événements sportifs internationaux, le groupe Eurosport s'est doté depuis avril 2007 d'une nouvelle société, **Eurosport Events**. Au delà de l'organisation du championnat du monde des voitures de tourisme (*FIA World Touring Car Championship™*), l'activité d'organisation d'événements poursuit son développement avec la promotion de l'IRC (*International Rallye Challenge*), du championnat européen et mondial de karting, du *Global Champions Tour* (concours de sauts d'obstacles) et, depuis le 25 mai 2007, des courses de voile (*Trophée Clairefontaine, course des Falaises et projet SolOcéane* d'une course en solitaire au tour du monde sur monocoque de 16 mètres).

Eurosport International affiche un résultat opérationnel de 32,3 M€ contre 29,8 M€ en 2006 pour une marge opérationnelle stabilisée à 11,8 %.

France 24 (détenue à 50 % par TF1), a démarré son activité fin 2006 et affiche pour 2007 une contribution de 2,2 M€ au chiffre d'affaires du pôle et un résultat opérationnel à l'équilibre.

1.1.4 Activités diverses

Méto France

La société Méto France, dans laquelle TF1 détient une participation de 34 %, a distribué en moyenne 750 000 exemplaires/jour dans dix villes françaises sur l'année 2007. Méto a couvert la Coupe du Monde de Rugby au travers d'un supplément sport quotidien.

La quote-part des résultats de Méto France Publications dans les comptes 2007 de TF1 s'élève à 0,2 M€.

Pilipili

TF1, Artémis (groupe Pinault) et Recruit (leader japonais de la presse d'annonces) ont lancé à la rentrée 2007 un magazine urbain mensuel et gratuit, combiné à un site Internet, dont l'activité principale est la publication d'annonces informatives de commerçants auxquelles sont associés des invitations et privilèges pour les consommateurs. Le magazine est aujourd'hui distribué dans deux villes françaises, Rennes et Grenoble.

1.1.5 Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère

S'agissant des fonctions exercées par les dirigeants dans les principales filiales : se reporter à la page 7 du document.

Le groupe TF1 est composé d'environ 50 filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement (voir organigramme du groupe en page 6). Ces dernières sont essentiellement situées en France. L'activité de ces principales filiales est détaillée ci-dessus.

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son groupe. Elle assure un rôle d'animateur des différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies, et d'harmonisation des procédures.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales. Le service trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception des filiales TCM et Série Club, qui assurent elles-mêmes la gestion de leur trésorerie et de leur financement.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et ses filiales concernent :

- la mise à disposition permanente, aux filiales, des structures fonctionnelles de TF1 (secrétariat général, vie sociale, veille juridique, communication interne, études et statistiques, contrôle

de gestion...). Cette mise à disposition est facturée à chaque filiale en application de deux clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs et des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du groupe. Au titre de l'exercice 2007, la facturation totale s'élève à 19 M€. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;

- en vertu d'une convention en date du 12 octobre 2005, à effet du 1^{er} janvier 2005, LCI peut à l'occasion d'événements majeurs décrocher son antenne sur celle de TF1 pour lui permettre une couverture immédiate de l'information. En 2007, LCI a perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'un montant de 5 M€ ;
- les autres conventions, (Eurosport notamment: prêt à long terme) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et Bouygues concernent :

- la mise à disposition permanente, à TF1, des structures fonctionnelles de Bouygues (animation des filières ressources humaines, finances, informatique, communication, développement social groupe...). Cette mise à disposition est facturée en application de clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs, des capitaux permanents et du chiffre d'affaires consolidé de TF1 par rapport à ceux du groupe Bouygues. Au titre de l'exercice 2007, la facturation s'élève à 4,6M€. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;
- en vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficiaire aux membres de son Comité de Direction Générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Patrick LE LAY et Nonce PAOLINI sont membres dudit Comité ;
- les autres conventions (la gestion des titres, et utilisation des avions avec Bouygues) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

1.2 La société mère TF1

En 2007, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 651,4 M€, réparti entre les opérations de la régie publicitaire (1 637,2 M€) et les recettes diverses (14,2 M€). Le résultat d'exploitation atteint 242,3 M€, en hausse de 2,4 %. Le résultat financier s'élève à 28,0 M€. Le bénéfice net de l'exercice est de 203,7 M€ en baisse de 18,8 %.

Les dépenses visées par l'article 223 quater du Code Général des impôts - CGI, non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, s'élèvent pour l'exercice 2007 à 245 853 €. Il n'y a pas eu de dépenses visées par les articles 39-4 et 39-5 du CGI.

Affectation et répartition des résultats de TF1

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 302 803 577,81 € compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 203 747 737,59 € et du Report à Nouveau de 99 055 840,22 € de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste Autres Réserves 15 999 105,58 €
- Distribution en numéraire d'un dividende net de 181 398 918,20 € (soit un dividende net de 0,85 € par action de 0,2 € valeur nominale)
- Affectation du solde au Report à Nouveau 105 405 554,03 €

RAPPORT DE GESTION

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des Indications	2003	2004	2005	2006	2007
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (€)	43 030 830	42 951 946	42 810 426	42 824 426	42 682 098
b) Nombre d'actions émises	215 154 149	214 759 729	214 052 129	214 122 129	213 410 492
c) Nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (€)					
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	1 473 209 669	1 572 077 137	1 579 618 085	1 649 601 932	1 651 380 074
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés amortissements et provisions	350 491 202	388 424 004	410 573 959	355 728 097	331 000 742
c) Impôt sur les bénéfices	106 216 908	130 525 658	104 129 231	76 931 481	71 971 099
d) Participation des salariés	10 395 547	12 885 824	10 146 927	8 185 797	7 978 095
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	101 673 966	155 794 175	182 330 515	250 816 043	203 747 738
f) Montant des bénéfices distribués	139 021 195	138 639 275	138 970 385	181 790 003	181 398 918 ⁽¹⁾
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (€)					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,09	1,14	1,38	1,26	1,18
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,47	0,73	0,85	1,17	0,95
c) Dividende versé à chaque action	0,65	0,65	0,65	0,85	0,85 ⁽¹⁾
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 436	1 485	1 508	1 540	1 573
b) Montant de la masse salariale (€)	96 459 545	101 314 664	105 746 613	111 770 510	116 739 407
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (€)	46 200 725	48 465 021	51 454 510	52 182 591	57 127 130

⁽¹⁾ Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est le 25 avril 2008. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement, est le 29 avril 2008. La date de mise en paiement du dividende est le 30 avril 2008.

Conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte Report à Nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos le :	Dividende net versé par action	Abattement
31/12/2004	0,65 € *	oui *
31/12/2005	0,65 € **	oui **
31/12/2006	0,85 € **	oui **

(*) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 50% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

(**) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

1.3 Perspectives et stratégie

Le chiffre d'affaires consolidé devrait être en hausse de 2,4% à 2 830 millions d'euros en 2008.

La stratégie du groupe TF1 se décline autour des 4 points suivants :

1.3.1 Améliorer nos performances

- En poursuivant l'optimisation de nos moyens en terme :
 - d'organisation, de méthodes de travail,
 - de synergies et de process transverses,
 - de coûts opérationnels : des programmes, au train de vie,
 - de compétences, avec l'accueil des nouveaux talents,
- En alliant davantage croissance et rentabilité par une
 - sélectivité accrue dans nos choix,
 - recherche d'activités à l'atteinte du ROI (retour sur investissement) plus rapide,
 - maîtrise des coûts de développement,
 - exploitation de nos savoir-faire sur de nouveaux terrains de jeux,

Nous nous donnons 2 objectifs d'ici à 4/5 ans :

- 50 % du chiffre d'affaire groupe issu de la diversification,
- EBITDA / chiffre d'affaires ~ 20 %

- En tirant parti de la nouvelle réglementation,
- En développant notre potentiel de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

1.3.2 TF1 éditeur d'avenir

- Développer notre offre en clair
 - conforter le leadership de TF1,
 - faire de TMC la 5ème chaîne nationale,
 - préparer notre « canal complémentaire »,
 - acquérir une chaîne supplémentaire ?
- Consolider notre offre payante
 - développer Eurosport vers l'Est et l'Asie,
 - refondre l'éditorial des chaînes Histoire, Odyssee et Ushuaïa,
 - réinventer le modèle de LCI en optimisant ses liens avec TF1,
- Continuer de faire de TF1, la chaîne de télévision grand spectacle en améliorant la qualité de l'image (16/9^{ème}, HD, versions originales sous-titrées, programmes sous-titrés pour les sourds et les malentendants, auto-description,...).

1.3.3 Investir pour maîtriser nos contenus

- Par des contrats à long terme avec des majors américaines, les principaux producteurs français et pour les droits sportifs événementiels
- Par des partenariats équilibrés avec les producteurs
 - dans les flux (Endemol, ...),
 - en fiction (retrouver des parts de co-production),
- Par une production interne active
 - mise en place de TF1 Formats : veille, co-développement, création,
 - montée en puissance du pôle production,

1.3.4 Agir en média global : placer les nouveaux médias au cœur de notre offre pour créer de nouvelles relations avec tous les publics

- Multiplier les rebonds entre nos Antennes, le Web, la TV mobile, la TVIP (Internal Protocol Television),
- Continuer d'investir le terrain des pure-players du web 2.0 et du e-commerce.

1.4 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture à signaler.

1.5 Dépenses de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement (R&D) chez TF1 découlent principalement des activités de développement expérimental. Ces dépenses sont généralement engagées en vue de la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service ou de la diffusion d'un nouveau programme.

Pour le groupe TF1, ces nouveaux produits, services ou programmes s'identifient de la manière suivante :

– les dépenses de R&D liées aux programmes :

L'activité du groupe TF1 comprend une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fiction et de production de films dont les résultats peuvent être incertains. Cette activité d'innovation et de création de nouveaux concepts de programmes peut intégrer les étapes suivantes :

- achat d'un format, concept de programme, convention littéraire,
- réalisation d'une étude sociologique de ces nouveaux programmes auprès des téléspectateurs,
- prestation de conseil,
- repérage des lieux, casting, conception d'un décor, production d'un épisode ...

Les dépenses de R&D liées aux programmes intègrent donc :

- ces différents coûts à partir du moment où ces nouveaux formats de fictions, variétés, divertissements, ... n'ont jamais été encore diffusés sous cette forme à l'Antenne, qu'ils soient diffusables ou non diffusables, et tels qu'ils impactent les charges de l'exercice (mise au rebut ou diffusion),
- le coût des conventions littéraires relatives à des nouveaux concepts (jamais encore diffusés à l'Antenne), mises au rebut au cours de l'exercice.

– les dépenses de R&D relatives aux projets d'innovation technologique :

Le groupe TF1 a mis en place une équipe dédiée à l'étude et au dé-

veloppement des innovations technologiques. Les missions de cette direction sont :

- assurer une veille permanente des technologies grands publics et des usages,
- apporter des idées de nouveaux produits exploitant les technologies émergentes,
- réalisation de prototypes, et test d'exploitation,
- études marketing, de consommation et économiques ...

En 2007, cette direction a principalement travaillé sur :

- la diffusion de télévision à destination des terminaux mobiles (norme DVB-H),
- la consommation de vidéo par internet (streaming, P2P, consoles hors web),
- les usages délinéarisés : VOD, PVR (Personal Video Recorder),
- la conception de produits pluri-médias (TV/Web/mobile),
- les nouveaux formats publicitaires.

– les nouvelles activités reposant sur un concept innovant

(investissements et dépenses de lancement) qui n'a jamais encore fait l'objet d'exploitation commerciale dans le groupe.

En 2007, le groupe TF1 a lancé notamment :

- Pilipili, un magazine urbain gratuit de périodicité mensuelle. et a investi dans une société développant un concept innovant :
- Nomao, société éditrice d'un nouveau service internet communautaire qui permet de partager et découvrir des bons plans, restaurants, bars, endroits insolites, avec vos ami(e)s.

En 2007, le montant des dépenses de recherche et développement pour le groupe TF1 est d'environ 17,9 M€.

2

Point social et environnemental

2.1 Bilan social

2.1.1 L'effectif

Les effectifs du groupe TF1 (chiffre au 31 décembre) sont répartis de la façon suivante :

CDI

Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes	Total
99	759	2 288	622	3 768*

* dont 197 collaborateurs travaillant à l'étranger + 3 collaborateurs d'Eurosport média

CDD

Nombre de salariés titulaires d'un CDD	196
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de professionnalisation	42
Nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage	51

Intermittence

Une négociation de branche relative à la mise en place d'un accord professionnel national visant à doter d'un statut collectif les salariés intermittents, employés par les diffuseurs, a donné lieu à la conclusion d'un accord le 22 décembre 2006, signé entre le Syndicat des Télévisions Privées (composé de Canal +, M6 et TF1), l'ensemble

RAPPORT DE GESTION

des diffuseurs dont le service public et la majorité des organisations syndicales (CFDT, la CFTC, la CGC et FO). Des accords d'harmonisation sur le recours au CDD d'usage au sein de TF1, de LCI et d'Eurosport ont ensuite été conclus avec les organisations syndicales au cours de l'année 2007.

TF1 a continué de mener sa politique volontariste et constante d'intégration des salariés non permanents de façon à réduire la précarité pour les CDD, CDD d'usage et contrats de travail temporaire. Cette politique d'intégration a conduit depuis 2002 à embaucher près de 580 salariés non permanents (intermittents techniques, cachetiers, pigistes et réalisateurs). Depuis 2006, le groupe TF1 se situe en dessous du seuil des 10 % de l'effectif total en matière de recours à l'intermittence. À remarquer que le nombre de salariés intermittents à TF1 SA ne représente plus que 2,87 % de l'effectif total.

Parallèlement, TF1 a mis en place une véritable politique sociale pour cette catégorie de personnel :

- sur le plan de l'épargne salariale : accès aux opérations d'augmentation de capital TF1 ou Bouygues, accès à la participation dans les conditions prévues dans l'accord,
- sur le plan de la santé : les collaborateurs non permanents ont accès, sous certaines conditions, à un régime de frais de santé. L'accord interbranche étendu le 1^{er} avril 2007 a entraîné la refonte du système de prévoyance du groupe concernant cette population. Il a été mis en place un régime qui intègre le socle minimum prévu par l'accord tout en maintenant les principales garanties (maladie, maternité...) des intermittents en contrat avec le groupe. TF1 a souhaité conserver ses avantages sociaux pour cette population,
- autres : accords spécifiques sur le recours aux intermittents (par voie de CDD d'usage), revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise.

Ainsi, sur l'ensemble du groupe l'équivalent effectif temps plein sur 12 mois des salariés non-permanents est réparti de la façon suivante :

Intermittents	Pigistes	Cachetiers	Réalisateurs
268,68	38,84	95,86	14,05

Embauches et départs en 2007 :

Nombre de salariés embauchés en CDI	491
Nombre de mise à la retraite	1
Nombre de départs à la retraite	0
Nombre de licenciements	13
Nombre de départs négociés	90

Les politiques de recrutement découlent très étroitement des plans stratégiques à 3 ans arrêtés par la Direction Générale, après concertation des différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du groupe. Elles s'ajustent en temps réel pour accompagner les évolutions de l'environnement de l'entreprise et visent à assurer le haut niveau de professionnalisme nécessaire à la position de leader dans les différents marchés de l'entreprise et la motivation des individus et des équipes.

Le recrutement vise à intégrer en permanence de jeunes talents pour les préparer à l'exercice des métiers du futur et à rechercher des professionnels confirmés pour renforcer les équipes en place ou initier de nouveaux métiers.

Effet de la politique d'intégration des non permanents, des acquisitions ou constitutions de sociétés, le nombre d'embauches (491) au sein du groupe TF1 a été important en 2007 dont 266 créations nettes d'emplois (déduction faite de l'ensemble des départs).

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires s'explique en partie par l'inclusion des nombreuses heures effectuées par les intermittents sur les tournages des fictions de Alma Productions (RIS et Zodiaque 2).

Nombre d'heures supplémentaires	Montant
63 136	1,98 M€

Le recours à la main d'œuvre extérieure au groupe TF1 (travailleurs temporaires) reste extrêmement faible en 2007, puisqu'il correspond à un équivalent effectif de 21,19, soit 0,56 % de l'effectif permanent du groupe.

2.1.2 L'organisation du temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non permanents).

Le personnel non cadre travaille 37h par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an. Le personnel cadre, au forfait annuel jours (213 à 216 jours), bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.

Ainsi l'ensemble des sociétés du groupe TF1 est régi par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de congés sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

Le bilan, après une année d'application de l'annexe 7 de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conclu en 2006 en faveur des personnels de la Direction Technique pour les services fonctionnant 7 jours sur 7, fait apparaître une meilleure visibilité et fiabilité des plannings pour les collaborateurs concernés, une amélioration des conditions de rémunération pour différentes sujétions dont le travail du dimanche et une meilleure répartition des « week-end » travaillés.

Afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs d'accéder, dans le cadre de leur développement personnel sans lien direct avec leur emploi, à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, les jours de R.T.T. peuvent être convertis en développement personnel. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Comme en 2005 et 2006, la société TF1 a décidé en 2007 de maintenir comme jour chômé payé le lundi de Pentecôte aux salariés et de s'acquitter de sa contribution au titre de la journée de solidarité.

Durée annuelle de travail : synthèse des différents accords d'aménagement et de réduction du temps de travail des sociétés du groupe TF1

Statut des PPTA* Durée annuelle de travail des PPTA*

Non-cadres en horaire constant et en cycle (Employés et Maîtrise)	De 1 569 h à 1 576 h
Cadres en cycle	De 1 584 h à 1 591 h
Cadres au forfait annuel jours	de 213 j à 216 j
Cadres dirigeants	non concernés

* personnel de production technique et administratif.

Statut des journalistes Durée annuelle de travail des journalistes

Journalistes au forfait annuel jours	de 208 j à 215 j
Cadres dirigeants	non concernés

L'absentéisme et ses motifs au sein du groupe TF1 :

Taux d'absentéisme (en % du nombre de salariés)	4,10
Total de journées d'absence	44 897
Nombre de jours d'absence non payés	1 474
Nombre de jours d'absence pour maladie	20 841
Nombre de jours d'absence pour accident de travail ou trajet	1 024
Nombre de jours d'absence pour maternité ou paternité	17 765
Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels	3 793

Au 31 décembre 2007, 234 salariés en CDI étaient occupés à temps partiel dont 82 % de femmes et 18 % d'hommes. Le temps partiel dans le groupe TF1 résulte, pour la quasi totalité des cas, d'un choix du salarié.

2.1.3 La rémunération

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pour allier l'augmentation générale et la performance individuelle avec des modalités et des possibilités d'épargne salariale sur mesure.

Dans le cadre de la privatisation de TF1 en 1987, 10 % du capital de la société était proposé aux salariés à des conditions préférentielles : 1 384 salariés ou anciens salariés sont ainsi devenus actionnaires de la société, représentant 2,33 % du capital. Désormais, cet actionariat représente 3,4 % du capital.

Dès 1988, TF1 a mis en place un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) pour l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Au 31 décembre 2007, 3 112 collaborateurs étaient adhérents au PEE, soit 90 % des salariés permanents des sociétés adhérentes au PEE du Groupe. Le maximum d'abondement versé par l'entreprise est de 3 750 € bruts par an et par salarié, ce qui représente pour 2007 un abondement net de 8,1 M€ versé par TF1 et ses filiales. 46,24 % des collaborateurs versent le maximum au PEE.

Deux augmentations de capital réservées aux collaborateurs ont eu lieu en 2007 : « Bouygues partage » (opération à effet de levier avec une décote de 20 % et un abondement) et Bouygues Confiance 4 (opération à effet de levier avec une décote de 20 %). Cette nouvelle opération d'augmentation de capital a permis à 67,36 % des salariés (non permanents compris) d'y adhérer.

Dans le souci d'aider les salariés à préparer le financement de leur retraite, le groupe Bouygues a mis en place un PERCO prévoyant selon le montant versé par les salariés un abondement de l'entreprise variant de 20 % à 50 % de la somme versée. 12,06 % des salariés y étaient adhérents au 31 décembre 2007.

Une participation est versée depuis 1989 à l'ensemble des salariés. En 2007, le montant brut de la réserve de participation (exercice 2006) s'est élevé à 11,3 M€, soit un montant moyen net par salarié de 2 251 € ce qui peut représenter dans un certain nombre de cas l'équivalent d'un quatorzième mois de salaire.

Rémunération brute moyenne mensuelle CDI par catégorie professionnelle au sein du groupe TF1 en 2007 (en €) :

Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes	Toute catégorie
2 052	3 100	5 295	5 476	4 803

En 2007, le pourcentage moyen des augmentations annuelles s'élève à 5,12 % pour le groupe TF1. Ce chiffre correspond à la comparaison des salaires des collaborateurs présents à la fois au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

Récapitulatif des charges sociales du groupe TF1 en 2007 :

Cotisations salariales	Cotisations employeur	Total
58,89 M€	119,90 M€	178,80 M€

2.1.4 L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**Données chiffrées pour l'année 2007 pour l'ensemble du groupe TF1 :**

Salaires brut moyen mensuel d'embauche (en €) *				
	Employés	Maîtrise	Cadres	Journalistes
Femmes	1 566	1 877	2 512	2 328
Hommes	1 281	2 004	2 488	2 500

* collaborateur ayant entre 18 et 26 ans et moins d'un an d'ancienneté

Embauches	Total
Femmes	232
Hommes	259
Total	491

Promotions*	Total
Femmes	221
Hommes	253
Total	474

* avec et sans changement de catégorie professionnelle

Nombre de stagiaires*	Total
Femmes	1 273
Hommes	1 292
Total	2 565

* stagiaires de la formation professionnelle

Nombre d'heures de stage	Total
Femmes	39 264
Hommes	44 361
Total	83 625

RAPPORT DE GESTION

2.1.5 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

La quasi-totalité des sociétés du groupe sont dotées d'instances de Délégués du Personnel, d'un Comité d'Entreprise, d'un CHSCT et de délégués syndicaux. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, 74 réunions de négociation ont eu lieu au sein du groupe TF1 en 2007, lesquelles ont abouti à la conclusion de 8 accords d'entreprise.

En application de l'accord sur les moyens dévolus aux organisations syndicales de TF1 SA conclu en juillet 2006, les permanents syndicaux ont pu suivre début 2007 des formations spécifiques sur l'utilisation des moyens informatiques qui leur ont été octroyés (pour la création et l'animation de leur site Intranet notamment) permettant aux organisations syndicales une communication moderne et adaptée.

D'une façon générale, les accords conclus au sein du groupe offrent des avantages sociaux en matière de protection sociale, d'indemnité de départ, de congés, de droit syndical... qui vont bien au-delà des garanties prévues par le Code du travail.

Paysage syndical du groupe en 2007 (membres titulaires) :

	Comité d'Entreprise	Délégués du personnel	Délégation unique	Conseil d'administration	Total
CFTC	13	23	30	19	85
CFTC/FO/CGC	6	9	1	5	21
CGT	1	1	0	0	2
CFDT	3	5	1	1	10
Indépendants	1	1	0	0	2
CFTC/CFDT	0	0	4	2	6
Total	24	39	36	27	126

Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE+DP+CHSCT+CA)	340
Nombre de réunions de négociation avec les délégués syndicaux	74
Nombre d'accords collectifs intervenus pendant l'année considérée	8

	Année 2007
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	28
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	0
Nombre de réunions de CHSCT	65
Effectif formé à la sécurité, l'hygiène et la santé	366

2.1.6 Les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé

Comme les années précédentes, TF1 a poursuivi en 2007 sa politique de prévention des risques professionnels en renforçant la sensibilisation de chacun des acteurs concernés.

Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène et à la santé (371 salariés formés en 2007) concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations, accessibles à l'ensemble des collaborateurs, sont régulièrement organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.

Il existe des formations spécifiques liées aux risques du métier : formation aux premiers secours, conduite en situation difficile (stage offert aux collaborateurs qui partent en mission pour la Direction de l'Information et de la Technique).

D'autres formations liées à des risques particuliers sont également mises en œuvre : habilitation aux risques électriques et formation gestes et postures par exemple.

Il existe également des stages ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail des salariés :

- « gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel » (comprendre les mécanismes du stress, identifier les sources afin de mieux le gérer),
- « relax œil » qui permet aux collaborateurs d'acquérir des réflexes utiles pour prévenir la fatigue visuelle et corporelle.

Ces stages ont connu un réel succès et répondent aux attentes des salariés.

Enfin, un stage sur la sécurité informatique a été mis en place fin 2006. L'ensemble des salariés du groupe bénéficie de cette formation.

Le 1^{er} février 2007, la Direction a décidé de déclarer l'ensemble des bâtiments non fumeurs. Tous les espaces fumeurs situés à l'intérieur de l'entreprise ont donc été supprimés. Cette mesure, prise en concertation avec les élus du personnel et la médecine du travail, a été accompagnée par la mise en place de plusieurs abris situés dans le patio et sur des terrasses pour permettre aux fumeurs de bénéficier d'un endroit approprié, sans apporter de gêne pour les non fumeurs et sans devoir aller fumer dans la rue devant les accès de la société. Une mise à jour des documents uniques sur l'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec le concours des Médecins du travail en concertation avec les élus des CHSCT. Ces documents comportent un inventaire des risques dans chaque unité de travail des entreprises et le suivi des actions de prévention qui ont été préalablement définies pour chacun des risques constatés (consignes de travail, formations...).

Pour le groupe TF1, la santé des salariés est un sujet prioritaire, les deux services médicaux (deux médecins du travail et quatre infirmières) assurent d'une part le suivi quotidien (en 2007, cela représentait 7 847 soins infirmiers et 3 561 salariés examinés par les médecins) et d'autre part un examen particulier de certains salariés dont le métier présente des risques (en 2007, 1 109 salariés ont été vaccinés, 169 valises de premiers secours ont été préparées pour les salariés partant en reportage dans des zones où les dangers sont importants). Par ailleurs, les services médicaux prennent aussi en charge la visite médicale des pigistes travaillant dans le groupe, les instances professionnelles de cette catégorie de personnel n'ayant pas mis en place un centre médical.

Enfin, des actions particulières de prévention ont été menées par les services médicaux telles que la prévention des maladies cardio-vasculaires, le suivi de la grippe aviaire avec la mise en place de certains protocoles, une campagne de prévention sur le souffle...

2.1.7 La formation professionnelle

La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.

Les réflexions autour du Process News 2 ont accéléré les efforts réalisés en matière de formation sur les équipes techniques et journalistiques.

Le management et les relations humaines demeurent un axe fort depuis plusieurs années avec notamment des cursus pour les nouveaux cadres et les responsables d'équipe. De nouveaux modules ont été introduits cette année portant sur le rôle de la hiérarchie ou sur la gestion de son équilibre personnel en milieu professionnel. Parmi les axes prioritaires, les formations techniques pour les informaticiens ont fait l'objet d'un budget important.

Citons également les stages « métiers » qui permettent aux collaborateurs de développer leurs connaissances spécifiques dans des domaines aussi variés que le journalisme, la gestion, le droit, le marketing...

Enfin, les stages en langues et les journées thématiques de découverte des métiers du Groupe se sont poursuivis.

En 2007, un budget de 7,2 M€ a été consacré à la formation dans le groupe TF1, soit 3,14 % de la masse salariale globale.

2 565 salariés du groupe TF1 ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2007.

Les actions du plan de formation ont représenté, dans le groupe TF1, 48 984 heures de formation. Par ailleurs, 24 254 heures de formation supplémentaires ont été réalisées par 57 collaborateurs du groupe TF1 au titre de l'alternance et des congés individuels de formation.

Le groupe TF1 compte 244 435 heures ouvertes au titre du DIF. 364 demandes ont été acceptées en 2007 soit 9 919 heures consommées par 364 collaborateurs soit 27,25 heures en moyenne par collaborateur.

Le montant de la taxe d'apprentissage groupe s'élève à 1 627 752 € pour l'année 2007.

Concernant les jeunes diplômés, le groupe TF1 poursuit une politique dynamique d'accueil de stagiaires, qui constituent un vivier important de recrutements pour le groupe, mais aussi de relations privilégiées avec les écoles et les universités. Dans ce cadre, le groupe TF1 a accueilli 748 stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation) en 2007.

Les formations initiales avec lesquelles TF1 entretient des relations étroites sont entre autres :

- BTS audiovisuel, lycée Jacques Prévert, Boulogne
- BTS audiovisuel, lycée René Cassin, Bayonne
- Master D2A de l'Université Paris I – Panthéon - Sorbonne
- Mastère Média ESCP-EAP, Paris
- Master 226 Gestion des Télécommunications et des nouveaux médias de l'Université Paris IX- Dauphine
- Institut National des Télécommunications (Management et Télécom), Evry
- Ecole Nationale Supérieure des Télécoms Paris
- AUDENCIA Nantes

2.1.8 Travailleurs handicapés

TF1 mène depuis plusieurs années une politique d'insertion des travailleurs handicapés autour de 4 objectifs : l'emploi direct, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap.

Le groupe TF1 fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail. Ces établissements offrent des activités productives et un soutien médico-social à des adultes handicapés : mise sous pli du magazine Interne, cocktails, recyclage de matériels informatiques, mailing pour les jeux concours ...

Nombre de travailleurs handicapés au sein de	
TF1 SA	25
du groupe	38,50
Chiffre d'affaires hors taxe versé aux ateliers protégés pour	
TF1 SA	140 591 €
pour le Groupe	174 787 €

Parallèlement, TF1 a renouvelé son adhésion à l'association Tremplin dont l'objectif est d'agir pour le développement de la qualification et de l'emploi des jeunes travailleurs handicapés à la recherche d'un contrat de professionnalisation, de stage, d'un CDD ou d'un CDI. Le but pour TF1 étant de créer un vivier de candidatures et de répondre aux besoins de l'entreprise.

Par ailleurs, TF1 est adhérente au Club Etre, association qui réunit des grandes entreprises dans le but de partager et d'échanger sur les expériences et les problématiques qu'elles rencontrent, notamment dans le cadre de la nouvelle loi.

L'ensemble des bâtiments du Groupe TF1 répondent aux normes légales imposées aux établissements recevant du public et permettent d'accueillir des personnes en situation de handicap.

TF1 s'engage à répondre à sa responsabilité vis-à-vis des contenus diffusés et de ses produits, notamment au travers de l'accessibilité de ses programmes, soit 60 % de programmes sous-titrés en 2007 et, s'oriente également sur un projet d'audio description.

Cette action est prioritaire pour le groupe, un accord d'entreprise sur ce thème sera négocié au cours du 1^{er} semestre 2008.

2.1.9 Œuvres sociales

(voir pages 22, 23 et 24 du rapport annuel)

2.1.10 Exemple de l'impact territorial de l'activité du Groupe TF1

(voir pages 24 du rapport annuel : Nouvelle Cour et Fondation d'entreprise TF1)

2.1.11 L'importance de la sous-traitance

Le Groupe TF1 ne fait quasiment pas appel à la sous-traitance, mais confie à des tiers certaines prestations comme la sécurité, la maintenance des bâtiments, la restauration... Dans le cadre de ces différents partenariats, le Groupe TF1 demande à chacun de ses prestataires, par contrat, de respecter les dispositions réglementaires (notamment sociales et environnementales) en vigueur.

2.2 Bilan environnemental

Perception des enjeux environnementaux pour le Groupe TF1

Le réchauffement climatique fait aujourd'hui l'objet d'un consensus de la communauté scientifique internationale. Les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont confirmé l'existence d'un réchauffement global anormal d'une ampleur et d'une rapidité inédites dont les activités humaines sont la principale cause. Les activités du secteur tertiaire, dont l'empreinte écologique était traditionnellement ressentie comme faible par rapport à d'autres secteurs économiques, prennent progressivement conscience de leur part dans l'émission des gaz à effet de serre responsables de ce réchauffement : elles sont en effet génératrices de transports, d'achats de matériels électroniques et de consommations électriques.

Le Groupe TF1, au delà de la prise de conscience, s'est engagé dans une démarche d'analyse et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour garantir un plan d'action concret et efficace, TF1 a réalisé en 2006 et 2007, en partenariat avec l'ADEME, une estimation de ses émissions, grâce à la méthode du Bilan Carbone. Les résultats de ce premier bilan, centré sur les activités liées à la fabrication de l'information et les moyens internes.

RAPPORT DE GESTION

Un groupe de travail est chargé d'élaborer un plan d'action, qui permette d'inscrire les réductions de GES dans un objectif comparable à celui du facteur 4 européen.

Sur l'ensemble des autres thèmes environnementaux, le Groupe mène une politique volontariste dans tous les domaines dont il a la maîtrise : dans l'ensemble de son parc immobilier, les consommations d'énergie, fluides, matières premières (papier), les rejets de CO₂, la gestion raisonnée des déchets font l'objet de plans d'action et d'amélioration continue, toujours menés au delà des exigences légales. Les démarches, qui reflètent la volonté de la Direction de s'aligner sur les meilleures pratiques, comprennent la mobilisation des fournisseurs et la sensibilisation des collaborateurs.

Mais c'est bien sûr, par sa position de leader d'opinion que TF1 doit agir en faveur de la protection de l'environnement : au travers de bulletins météorologiques quotidiens, qui relaient les messages de l'ADEME, des grands rendez-vous en prime time (Ushuaia nature), des programmes des chaînes thématiques (Ushuaia TV avec *Passage au Vert*, *Terre Mère* sur LCI), des talk show et sujets de journaux télévisés, ou des campagnes de sensibilisations à destinations des enfants (*Bouge toi pour ta Planète* sur TFOU), les différentes sociétés du groupe, sensibilisent et éduquent tout au long de l'année les téléspectateurs au respect de l'environnement.

2.2.1 Le Système de Management Environnemental (SME)

La Directions des Affaires Générales et de la Sécurité, en charge de la politique environnementale sur les sites franciliens du Groupe ont mis en place depuis 2005 un système de management dédié à l'environnement. Basé sur un engagement en matière de prévention et d'amélioration continue, Le SME s'inspire des démarches qualité et notamment de la dynamique « plan/do/check/act » propre aux systèmes de type ISO 9001.

La feuille de route « environnement » est examinée mensuellement par un comité dédié, qui valide les objectifs, s'assure la mise en œuvre des actions, des mesures de leur efficacité, et du retour d'expérience.

Périmètre, et nature des mesures :

Le SME, les objectifs définis et les mesures des consommations s'appliquent aux immeubles hébergeant TF1 SA, TF1 Publicité, e-TF1, LCI et Eurosport, ainsi que les filiales partageant les bâtiments avec ces entités. Ces immeubles sont situés à Boulogne et à Issy les Moulineaux et représentent une surface totale d'environ 70 000 m².

Méthode de relevé des indicateurs :

- les mesures de consommations électriques et de l'eau sont lues sur les compteurs internes et corroborées avec les factures des fournisseurs,
- les déchets sont pesés par les prestataires (facturation au poids),
- les émissions de GES ont été estimées par le prestataire mandaté dans le cadre du Bilan Carbone.

Pour mieux cibler les profils des consommateurs internes, TF1 rénove en 2008 son outil de gestion du bâtiment pour intégrer davantage de compteurs sur les réseaux de distribution de fluides (électricité, eau, gaz...) et ainsi mieux maîtriser les consommations par une conduite plus fine des installations.

2.2.2 Données de la loi NRE

1. Consommation de ressources en eau

La consommation d'eau (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est de 64 400 m³, en diminution de 3,5 % depuis 2006.

Des détecteurs automatiques asservis à des électrovannes d'ouverture d'eau ont été installés sur les lavabos dans les toilettes pour limiter la consommation.

Dès 2006, les prestataires utilisant l'eau et le gaz (ménage, cuisine) ont été sensibilisés à l'importance d'une réduction des consommations, par une modification contractuelle.

Fin 2007, une campagne de tests de faisabilité de mise hors d'eau des tours aéro réfrigérantes pendant la période hivernale a été lancée. La mise en œuvre conduirait à une réduction de 15 % de volume total consommé par les tours.

2. Consommation de matières premières

Pour un groupe du secteur audiovisuel comme TF1, la principale consommation de matière première concerne l'utilisation de papier. Plusieurs pistes de réduction de la consommation ont été mises en œuvre : passage des publications sous format électronique, imprimantes multifonction recto verso, incitation à moins imprimer, ainsi qu'à l'usage du recto verso dans les nouveaux photocopieurs multifonctions. Ces mesures ont permis d'économiser près de 20 % de papier en 2007 par rapport à 2006. (97 tonnes contre 120)

Le papier utilisé désormais est, soit recyclé, soit issu de forêts certifiées. Le grammage a été réduit (passage de 90g par feuille à 75 g).

3. Consommation d'énergie

Le Groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, salles techniques, régies...).

Les consommations électriques ont diminué de 3,8 % depuis 2006, soit plus de 5 % depuis 2005. Cette tendance baissière récompense les nombreux efforts qui ont été faits en ce sens et doit se poursuivre dans les années suivantes.

En 2007, des études ont été lancées pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage des zones de bureau. Ces études aboutiront à des travaux de relamping total du site du Point du Jour sur 3 ans. Les économies d'énergie escomptées sur l'éclairage s'élèvent à plus de 50 %.

4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la feuille de route « environnement » pour atteindre l'objectif de stabilisation des consommations électriques :

- délestage de l'allumage des éclairages des parkings,
- extinction programmée des éclairages des plateaux,
- poursuite et fin de la mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires,
- plan de réduction des éclairages et de la climatisation des studios,
- télévisions et ordinateurs éteints lors de rondes de sécurité, éclairages et climatisation en mode veille sur les plateaux non techniques dès 22H,
- l'étude concernant la rénovation de l'ensemble de l'éclairage a été poursuivie en 2007. Subventionnée par l'ADEME dans le cadre du projet européen Greenlight, elle permettra de disposer de préconisations quantitatives et qualitative sur les installations lumineuses dans l'ensemble des locaux usage tertiaire ou techniques, pour améliorer le confort visuel tout en réduisant sa consommation énergétique,
- remplacement des lampes type dichroïques par des lampes à LED, permettant ainsi de réduire de 36 Watt à 8 Watt la consommation unitaire, tout en prolongeant de façon très significative (d'un à cinq ans) la durée de vie de la lampe.

5. Recours aux énergies renouvelables

Le contrat proposé par EDF et comprenant une part d'énergie renouvelable n'a pas été retenu car il engendre une augmentation im-

portante. L'utilisation des toits des studios pour réaliser une terrasse végétalisée et poser des panneaux photovoltaïques est à l'étude.

6. Conditions d'utilisation des sols

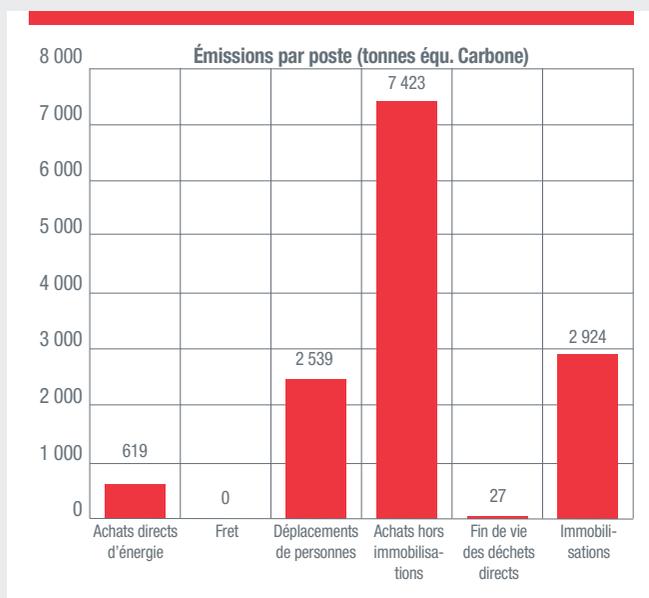
Non applicable

7. Rejet dans l'air, l'eau et le sol

Le premier bilan carbone a été réalisé avec le concours de l'ADEME. Les émissions de GES sont liées à des facteurs externes (consommation électrique des téléviseurs), et à des facteurs internes (productions audiovisuelles, achats de matériel informatique et broadcast, consommation électrique directe...). Le plan d'action concernera ces deux types de sources.

Les émissions de GES externes aval, soit la consommation électrique des téléviseurs des spectateurs, rapportée au temps d'audience de TF1, a été estimée à 52 000 tonnes équivalent carbone.

Les émissions annuelles de GES internes, de la production jusqu'au départ du signal en sortie de régie finale ont été estimées à environ 12 000 tonnes équivalent carbone, réparties de la manière suivante :



Plan concernant les émissions de GES internes, avec le concours du Groupe Bouygues :

- nouvelle politique d'achat et d'amortissement intégrant les critères écologiques pour le matériel informatique,
- incitation à l'usage de voitures de fonction peu émettrices, et à la compensation carbone,
- poursuite des efforts concernant les économies d'énergie.

Plan d'action concernant les émissions de GES externes :

- TF1 travaillera avec les acteurs du secteur à favoriser la conception éco énergétique des téléviseurs et l'affichage de cette consommation énergétique en magasin,
- afin d'anticiper les effets de la réglementation sur l'élimination progressive des gaz nocifs pour la couche d'ozone (règlement CE N° 2037/2000 Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000, échéance à 2015), TF1 a pris la décision de planifier le remplacement des équipements de climatisation concernés (environ 1 600 pompes à chaleur et armoires de climatisation et cinq groupes de production d'eau glacée) dès 2006. Ce programme, étalé sur cinq ans, s'intégrera dans un plan de rénovation complet du bâtiment,

- les gaz employés dans les installations frigorifiques font partie des fluides préconisés dans la réglementation en vigueur, toutes les précautions lors de la vidange des équipements vétustes sont prises avant leur mise au rebut.

8. Nuisances sonores et olfactives

Eurosport, installé dans un environnement d'immeubles d'habitation, a fait capitonner les installations bruyantes sur son toit dès 2001. Désormais les fournisseurs (de groupe froid, de tours aéro réfrigérantes, de centrales de traitement d'air, de groupes électrogènes) sont attendus sur les performances de leurs produits en termes de nuisances sonores. Un acousticien est sollicité pour confirmer les qualités de ces produits.

Dans le cadre de la rénovation des groupes électrogènes du siège, un système de venturi sera installé sur les échappements des groupes pour améliorer le mélange de l'air et ainsi diminuer l'impact olfactif des gaz d'échappement.

9. Traitements des déchets

Les déchets divers, papiers, récupération de néons...représentent globalement le même poids qu'en 2006 et en 2005, soit environ 1 600 tonnes.

Déchets issus des bureaux :

Tout en tenant compte de la spécificité des sites du Groupe, le tri sélectif des déchets a été développé là où il était possible de le faire. Eurosport a installé des corbeilles de bureaux à deux contenants (papiers/autres déchets). Au siège de TF1, l'adéquation entre le volume de déchets à évacuer et la logistique nécessaire à ce traitement a entraîné le choix, par la Direction des Affaires Générales, de s'équiper d'un compacteur d'ordures, opérationnel depuis août 2003. Le tri est ensuite assuré par une société prestataire (La Corbeille Bleue) qui revend la matière récoltée pour recyclage. La prestation fournie comprend un triage fin à la main et un recyclage de 80 % des contenus, dont sont seulement exclues les matières plastiques. Un conteneur spécial a été mis en place pour le papier déjà trié.

Néons et Toners :

Le ramassage des néons est assuré par la société Exprim qui a en charge la maintenance électrique du site. 100 % des néons changés sont récupérés et envoyés pour retraitement. Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre. Les filtres des copieurs sont changés régulièrement.

Piles :

Un collecteur de piles est installé dans chacun des espaces de reprographie. Les collaborateurs sont invités aussi à y déposer leurs piles personnelles. Le poids des piles récoltées est stable (1 tonne). Le service du Reportage a remplacé les 50 000 piles bâtons consommées annuellement par des batteries rechargeables.

Les huiles alimentaires :

Elles sont stockées dans des conteneurs spéciaux et repris par une société spécialisée.

Déchets industriels banalisés :

Ils sont traités par la ville de Boulogne Billancourt. Les prestataires sont sensibilisés au problème des déchets. Ils n'utilisent pas de lingettes pour le ménage, ni de produits non bio dégradables.

RAPPORT DE GESTION

Déchets gris :

Une partie du matériel informatique, broadcast et téléphonie réformé est encore en bon état de marche : il est donné à des associations sous réserve qu'elles respectent elles même les textes réglementaires en matière de gestion des déchets lorsque le matériel devient hors d'usage. Des lots sont également vendus à un broker qui prend en charge la destruction de la part non utilisable du matériel selon les normes légales.

Produits	Qu'en fait-on ?
Papier	Mouchoirs et nappes en papier
Piles et batterie de véhicules	Une fois extraits le ferromanganèse, le zinc et le mercure, elles sont réutilisées dans l'industrie
Huiles usagées de cuisine	Après filtrage, elles sont utilisées comme combustible
Bouchons de bouteille	Fabrication de palettes de transport en plastique (18kg de bouchons = 1 palette)
Toner d'imprimantes	Après démontage et nettoyage, remplissage avec du toner et revente
Matériel informatique usagé	Revalorisation des matériels en état, dons à des associations et destruction des non utilisables
Mobilier	Destruction des non utilisables et revalorisation des matériaux. Dons à des associations du mobilier en état satisfaisant
Déchets humides	Destruction

10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique

Dans le cadre des activités du groupe, essentiellement en France, il n'y a pas d'atteinte à l'équilibre biologique.

11. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

Le plan de rénovation complet du Bâtiment du Point du Jour est un enjeu important pour la maîtrise des consommations d'énergie et plus généralement l'amélioration des performances environnementales du site du Point du Jour.

12. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société

Non applicable

13. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

En amont des plans d'action, la veille légale en matière d'environnement mais aussi de sûreté, hygiène et sécurité, fait l'objet d'un suivi rigoureux. Un groupe transversal qui implique la Direction Juridique, les Affaires Sociales et les Directions Affaires Générales et Sécurité a été mis en place à cet effet.

TF1 a entamé en 2005, et poursuivi en 2006 et 2007 un programme de remise à jour de ses dossiers techniques réglementaires des Installations Classées pour la Protection de L'Environnement (ICPE).

Les installations relevant de cette législation sont définies dans une nomenclature qui en fonction de l'activité produite, de son importance et du niveau de gravité des dangers ou inconvénients qu'elles présentent, sont soumises soit à autorisation ou à déclaration.

Ainsi, un bureau de contrôle agréé a été missionné afin de réaliser un diagnostic complet des installations soumises à cette réglementation, mettre à jour les dossiers réglementaires et préconiser des actions préventives afin d'éviter tout risque de pollution ou de nuisance du voisinage.

TF1 possède plusieurs installations soumises à la réglementation ICPE, notamment :

- les locaux de charge de batteries,
- les groupes électrogènes,
- les unités de production de froid,
- les tours de refroidissement.

Après diagnostic, toutes ces installations sont en conformité avec la réglementation des ICPE et ne génèrent aucune pollution, ni nuisance d'aucune sorte.

14. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Au delà des obligations légales TF1 fait expertiser la qualité de l'air (empoussièremment, hygrométrie) et de l'eau (machines à café) 5 ou 6 fois par an.

TF1 travaille sur les thèmes environnementaux avec des prestataires certifiés (ISO 9001 et/ou 14001 pour la gestion des déchets, la maintenance du système électrique, l'achat du mobilier ...).

Le SME en lui même, même s'il s'inspire de normes reconnues n'a pas dans un premier temps pour vocation d'être auditable.

Il est à noter que TF1 figure déjà dans les 4 principaux indices boursiers qui font référence en matière d'investissement socialement responsable : DJSI, FTSE4Good, Aspi Eurozone et Ethibel Pioneer Investment. Si la présence de TF1 dans ces indices boursiers ne constitue ni une évaluation, ni une certification, elle fournit néanmoins une indication positive sur la prise en compte des exigences sociales et environnementales par TF1.

15. Existence de services internes de gestion de l'environnement

TF1 a choisi, pour gérer les thèmes de type « gestion des risques », « hygiène et sécurité », ou « environnement » une organisation en réseau, préférée à l'existence de services dédiés. Cette organisation permet d'impliquer les opérationnels et de conserver la transversalité nécessaire à ces domaines. Dans le cadre du groupe de travail chargé de la mise en œuvre des actions après le bilan carbone, le même principe sera retenu.

Un coordinateur s'assure de la complémentarité des compétences dans les groupes de travail, de l'avancement des plans, et de l'organisation des revues.

16. Formation et information des salariés

Le plan de communication vers les collaborateurs, sur les sujets liés au développement durable, est désormais engagé. Des rubriques régulières figurent dans les publications internes (Coups d'Œil, mensuel et REGARDS, tri annuel) et sur l'intranet.

3

Facteurs de risques

3.1 Risques industriels et liés à l'environnement

Le Comité « Réagir » créé en 2003 poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus-clés du groupe. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non accessibilité au bâtiment de TF1. L'organisation de gestion des risques a renforcé en 2006 ses moyens et son organisation.

Un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication

des éditions des journaux télévisés (TF1 & LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

Le dispositif de secours externe a connu sur 2005 et 2006 une adaptation technique impliquant la mise en place d'une nouvelle régie de secours sur un second site externe, du fait du lancement de la Régie Finale Numérique. À la fin du 1^{er} trimestre 2008, l'ensemble des moyens de secours sera regroupé sur un lieu unique.

Diffusion des programmes de TF1 - Risque d'interruption du transport du signal : Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par voie hertzienne analogique via les 112 sites d'émission principaux et les 3 146 stations de réémission de TDF,
- par voie hertzienne numérique via 112 sites d'émission principaux,
- par satellite via Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs),
- par fibre optique pour la diffusion via les fournisseurs d'accès internet.

Pour la diffusion analogique, la société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe via son réseau hertzien terrestre. La société Globecast assure pour sa part la diffusion satellitaire. TDF est de très loin le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision et il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal et ne peut faire appel à d'autres modes de transport terrestre en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée pour les émetteurs de plus forte couverture grâce à une double alimentation par faisceaux hertziens et satellites. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Pour les diffuseurs analogiques et numériques, les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat ne sont pas à la mesure des pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences

économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. À ce jour, mis à part un incident sur un site local de diffusion, aucune coupure de longue durée sur un émetteur n'a été constatée.

Eurosport, pour sa part, dispose d'infrastructures au Royaume Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

3.2 Risques liés à la réglementation

Autorisation d'émettre : TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Il est rappelé que le groupe TF1 souscrit différents engagements en matière d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, que ce soit au travers de son Cahier des Charges qu'au travers de la réglementation applicable à son activité. En cas de modification de la réglementation, une éventuelle hausse des contraintes actuellement imposées à TF1 pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

Réglementation spécifique : La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe que (sous réserve de certaines dérogations) la chaîne devra dans un délai de cinq ans rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de ses programmes, à l'exception des messages publicitaires. Les comptes de TF1 tiennent compte de la mise en place progressive de ce nouveau dispositif.

La loi de « Modernisation de la diffusion audiovisuelle et télévision du futur » : Le 5 mars 2007 a été promulguée une loi modifiant la loi du 30 septembre 1986. Cette loi aménage d'une part les modalités d'introduction de la télévision hertzienne en haute définition et en mobilité, d'autre part, les modalités d'extinction (le 30 novembre 2011, avec un démarrage de l'extinction par plaques dès le 31 mars 2008) de la diffusion hertzienne analogique en France.

La loi aménage deux types de compensation pour les opérateurs privés historiques hertziens du fait de l'extinction de la diffusion analogique: un prolongement automatique des autorisations de cinq ans (si les éditeurs de chaîne sont membres du Groupement d'Intérêt Public mettant en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique) et l'octroi d'un canal TNT supplémentaire en 2011 (assorti d'obligations spécifiques en matière de production et de diffusion). Par ailleurs, les opérateurs privés historiques hertziens en clair bénéficient à la date d'extinction de leur diffusion analogique d'une prolongation de 5 ans de leurs autorisations, afin de com-

RAPPORT DE GESTION

penser l'obligation qui leur est faite de couvrir 95 % de la population française en TNT.

Autres chantiers de modernisation de la réglementation audiovisuelle : il convient de noter que les Pouvoirs Publics ont annoncé plusieurs évolutions relatives à la réglementation audiovisuelle. Le premier s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission adressée en août 2007 par le Président de la République à la Ministre de la Culture et concerne des assouplissements relatifs aux règles de diffusion des messages publicitaires en télévision, une révision des décrets relatifs aux obligations de commande d'œuvres audiovisuelles et une révision du dispositif anti-concentration. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé lors de sa conférence de presse du 8 janvier 2008 la suppression de la publicité sur le service public de l'audiovisuel pouvant intervenir dès le 1^{er} janvier 2009. Les Pouvoirs Publics élaborent les modalités de compensation du manque à gagner du pôle public qui pourrait être compensé partiellement par une taxation des chaînes commerciales.

Un projet de loi pourrait être présenté au Parlement courant 2008. Toute augmentation des contraintes actuellement imposées à TF1 par la réglementation en vigueur pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

3.3 Risque clients

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1 % du montant du chiffre d'affaires annuel.

Eurosport dispose de processus de recouvrement efficaces des créances provenant des opérateurs câble et satellite. Le risque de non-paiement de ces distributeurs est historiquement faible grâce aux processus mis en œuvre pour vérifier la santé financière de ses clients. TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

3.4 Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans l'annexe des comptes consolidés.

3.5 Assurance / Couverture des risques

Comme indiqué dans le rapport sur les procédures du contrôle interne ci-dessus, le groupe TF1 s'est doté d'une politique active d'identification et de prévention des risques. Une cellule a été constituée à cet effet. Cette cellule met en place un plan de prévention qui est régulièrement actualisé. Le groupe TF1 négocie ensuite ses polices d'assurance par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies internationales telles que XL, Aig, Gan, Axa, Albingia...

La souscription des contrats d'assurance du groupe TF1 menée par la Direction des Affaires Juridiques auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang est facilitée par l'existence de ce plan de prévention.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres mais également l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages, dont le montant de couverture s'élève à 359,4 M€ au titre des dommages directs (prime 2007 d'environ 525 k€, franchise d'environ 25 k€). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes,
- assurance responsabilité civile (couverture : environ 53 M€ en fonction des risques, prime d'environ 150 K€, franchise de 750 € à 76 K€ selon la nature des dommages). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit à une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

L'ensemble des contrats d'assurance du groupe TF1 a été reconduit.

TF1 ne couvre à ce jour aucun de ses risques par des sociétés captives d'assurance ou de réassurance.

3.6 Litiges

Tous les litiges qui pourraient porter préjudice au groupe TF1 sont analysés individuellement avec l'aide de conseils extérieurs. Ils font l'objet, le cas échéant de provisions pour risques.

À la connaissance de la société et du Groupe, aucun litige ou arbitrage pris individuellement pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe, n'a été recensé.

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été régulièrement provisionnés dans leurs comptes. Ils sont évalués avec prudence. Le détail des provisions sur litiges est présenté dans l'annexe des comptes consolidés de TF1. Les principaux risques identifiés, en matière de litiges, sont synthétisés ci dessous :

Risques liés au droit des personnes (intimité de la vie privée, diffamation)

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Risques liés aux droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins)

TF1 a été assignée par le SPPF, société civile réunissant des producteurs de disques, société qui conteste le fait que TF1 ait pu utiliser des disques au titre de la licence légale instaurée dans le droit français en 1985 et demande réparation du préjudice qu'elle aurait subi au cours de la période 1997/2005 (33 M€); à la suite de cette assignation, des négociations se sont ouvertes, courant 2007, avec l'ensemble des acteurs du secteur pour régler le passé, sur des bases conformes aux provisions figurant dans les comptes, mais également convenir de nouvelles modalités pour l'avenir, négociations qui se poursuivent.

Risques liés au droit de la concurrence

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

4

Gouvernement d'entreprise et rapport du Président sur les procédures et contrôle interne

4.1 Renseignements concernant la société TF1

4.1.1 Renseignements de caractère général

Dénomination :	TELEVISION FRANCAISE 1 - TF1
Siège social :	1, quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt
N° R.C.S. :	326 300 159 RCS Nanterre
N°SIRET :	326 300 159 00067
Code APE :	6020A
Forme :	Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration
Date de constitution :	17 septembre 1982
Date d'expiration :	31 janvier 2082
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre

4.1.2 Objet social

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

4.1.3 Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

4.1.4 Assemblée Générale

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par son conjoint ou par un actionnaire.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée : Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 14 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris,
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le lundi 14 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris.

B. Modes de participation à cette assemblée :

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris (tel: 01.44.20.11.07 - fax : 01.44.20.12.42);
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société TF1 au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le lundi 14 avril 2008, à zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris.

RAPPORT DE GESTION

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société TF1, au siège social ou au Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, au plus tard le lundi 14 avril 2008, à minuit, heure de Paris.

3. Conformément à l'article R225-85 du Code du Commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

C. Demandes d'inscription de projets de résolution

Conformément aux articles R225-71 et R225-73 du Code du Commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par des actionnaires ayant justifié dans les conditions légales de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le délai de vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

4.1.5 Franchissements de seuils

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

4.2 Administration contrôle

Composition du Conseil d'Administration (février 2008)

Patrick LE LAY (7 juin 1942)

**Membre du Comité de Sélection de la société TF1
Président du Conseil d'Administration de TF1 depuis le 22 mai 2007**

**Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987
(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)**

Président de la société Serendipity Investment SAS
Administrateur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société Colas SA
Administrateur de la société F4 SA
Administrateur de la Fondation d'Entreprise TF1
Président des Incunables & Co SAS
Membre du Conseil de Surveillance de la société France 24 SA
Représentant permanent de TF1 – membre du Conseil d'Administration de la société Groupe AB SAS
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société WB Télévisions SA (Belgique)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TV Breizh SA jusqu'au 24/10/2006

Administrateur de la société TV Breizh SA jusqu'au 30/06/2007
Administrateur de la société Prima TV SpA jusqu'en 2006
Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS jusqu'au 27/04/2006
Représentant Permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA jusqu'au 14/11/2006
Président de TF1 Publicité SAS jusqu'au 15/10/2004
Représentant Permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production jusqu'au 28/04/2005
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Film Par Film SA jusqu'au 09/03/2004
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société SIC-CIS SA jusqu'au 28/03/2004
Président Directeur Général de TF1 jusqu'au 22/05/2007
Représentant Permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA jusqu'en 2006
Représentant Permanent de la société TPS SPORT SNC auprès de la société TPS MOTIVATION SA jusqu'en 2006

Nonce PAOLINI (1^{er} avril 1949)

Directeur Général de TF1 depuis le 22 mai 2007

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Administrateur de TF1 depuis le 22 mai 2007

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur de la société TF1 Digital
Administrateur de la société Bouygues Telecom
Président de la société TF1 Management SAS
Président-Administrateur de la Fondation d'entreprise TF1
Représentant permanent du Gérant TF1 Management auprès de la société LCI SCS
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Extension TV SA
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société Médiamétrie SA
Représentant permanent de TF1 – Administrateur de la société TF6 Gestion SA
Membre du Conseil d'Administration de Monte Carlo Participation SAS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TF1 Digital SA jusqu'au 07/12/2007
Directeur Général Délégué de Bouygues Telecom (du 8 avril 2004 au 30 avril 2007)
Administrateur de la Fondation d'entreprise Bouygues Telecom (jusqu'au 30 avril 2007)
Président du Conseil d'Administration (du 31 mars 2003 au 25 juin 2004) et Administrateur de RÉSEAU CLUBS BOUYGUES TELECOM (jusqu'au 30 avril 2007)
Président du Conseil d'Administration (du 1^{er} avril 2003 au 8 juillet 2004) et Administrateur de TELECIEL (jusqu'au 30 avril 2007)
Président Directeur Général de PVE (de 2003 à 2004)

Patricia BARBIZET (17 avril 1955)

Président et Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Membre du Comité de Rémunération de la société TF1

Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur Indépendant

Principaux mandats

Directeur Général (non mandataire) de la société Financière Pinault SCA
Director de la société cotée TAWA (Royaume-Uni)
Membre du Conseil de surveillance de la société Financière Pinault

SCA

Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent SAS
Membre du conseil de surveillance de la Société Gucci (Pays Bas)
Membre du conseil de gérance (non mandataire) de la société Château Latour (société civile)

Administrateur - Directeur Général de la société Artemis SA
Administrateur – Vice Président de la société Pinault-Printemps-Redoute SA
Administrateur – Directeur Général de la société Palazzo Grassi (Italie)

Administrateur de la société Théâtre Marigny SA

Administrateur de la société Bouygues SA

Administrateur de la société FNAC SA

Administrateur de la société Air France SA

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA

Administrateur - Président du Conseil d'Administration de la société Piasa SA

« Chairman » et « Board Member » de la Société Christies International PLC (GB)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA jusqu'au 22/06/2005

Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA jusqu'au 13/12/2005

Membre du Conseil de surveillance de la société Yves Saint Laurent Parfums SA jusqu'au 24/02/2004

Président du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA jusqu'au 19/05/2005

Administrateur – Président Directeur Général de la société Piasa SA jusqu'au 26/04/2007

Administrateur de la société AFIPA (Suisse) jusqu'au 31/10/2006

Martin BOUYGUES (3 mai 1952)

Président Directeur Général de Bouygues

Président et Membre du Comité de Sélection de la société TF1 Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur de la société Bouygues SA

Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SA

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA

Président de la société SCDM SAS

Représentant permanent de SCDM Président auprès de la société SCDM Participations SAS

Représentant permanent de SCDM Président auprès de la société ACTIBY SAS

Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris-Orléans SADCS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de HSBC SA jusqu'au 01/10/2007

Olivier BOUYGUES (14 septembre 1950)

Directeur Général Délégué de Bouygues SA

Directeur Général de SCDM SAS

Nommé Administrateur de TF1, le 12 avril 2005

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Président de la société SCDM Energie SAS

Représentant permanent de l'Administrateur SCDM auprès de la société Bouygues SA

Administrateur de la société Eurosport SA

Représentant permanent de SCDM auprès de la société SCDM Energie SAS

Gérant non associé de la société SIB

Président Directeur Général – Administrateur de la société SECI SA

Administrateur de la société Bouygues Telecom SA

Administrateur de la société Colas SA

Administrateur de la société Bouygues Construction SA

Gérant non associé de la société SIR SNC

Administrateur – Président du Conseil d'Administration de la société Finagestion SA

Administrateur de la société Cefina SAS

Administrateur de la société Sénégalaise des Eaux SA

Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SADI

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA

Administrateur de la société Alstom SA

Président de la société SAGRI-E SAS

Président de la société SAGRI-F SAS

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société Novasaur SA jusqu'au 22/02/2006

Claude COHEN (24 juin 1941)

Présidente de TF1 Publicité depuis le 15 octobre 2004

Directrice Générale de TF1 Publicité entre le 1^{er} mars 1987 et le 14 octobre 2004

Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Administrateur de la société Eurosport SA

Présidente de la société TF1 Hors Média SAS

Directrice Générale et Administrateur de la Fondation d'Entreprise TF1

Représentant permanent de l'Administrateur TF1 Publicité auprès de la société Metro France Publications SAS

Représentant permanent de l'Administrateur TF1 auprès de la société Top Tickets SAS

Représentant permanent de l'Administrateur TF1 Publicité auprès de la société Sky Art Média (droit américain)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Gérante de la société TF1 Publicité Production SARL jusqu'au 30/12/2003

Présidente de la société TF1 Direct Marketing SAS jusqu'au 22/04/2003

Philippe MARIEN (18 juin 1956)

Directeur Financier du groupe Bouygues

Membre du Comité des comptes de la société TF1

Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Directeur Général de la société SCDM SAS

Bouygues SA

32, avenue Hoche – 75008 Paris

Administrateur, représenté par Lionel Verdouck,

de la société Bouygues Bâtiment International SA

Administrateur, représenté par Georges Colombani,

de la Société Technique de Gestion Industrielle (SOTEGI) SA

Administrateur, représenté par Pierre Marfaing, de la société C2S SA

Administrateur, représenté par Lionel Verdouck, de la société

Bouygues Travaux Publics SA

Administrateur, représenté par Olivier Poupart-Lafarge,

de la société Bouygues Immobilier SA

Administrateur, représenté par Jean-François Guillemin,

de la société Colas SA

Administrateur, représenté par Lionel Verdouck, de la société

RAPPORT DE GESTION

Bouygues Bâtiment Ile de France SA
Administrateur, représenté par Robert Brard, de la société CATC SA
Administrateur, représenté par Philippe Metzges, de la société 32
Hoche GIE

Philippe MONTAGNER (4 décembre 1942)

**Administrateur - Président Directeur Général de la société
Bouygues Telecom SA**

**Président du Comité de Rémunération de la société TF1
Représentant permanent de la Société Française de Participa-
tion et de Gestion (SFPG), 32 Avenue Hoche, 75008 Paris, Ad-
ministrateur de TF1 depuis le 31 juillet 2007**

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

Censeur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société ETDE SA
Administrateur de la société Réseau Clubs Bouygues Telecom SA
Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA
Vice-Président – Membre du conseil de surveillance de la société Gin-
ger Groupe Ingénierie Europe.

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exer-
cés à ce jour**

Administrateur – Président Directeur Général de la société Infomobile
SA jusqu'en 2005

Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)
jusqu'en 2005

Administrateur de la société TPS Gestion SA jusqu'en 2006

Administrateur de la société TF1 jusqu'au 22/05/2007

Jean-Pierre PERNAUT (8 avril 1950)

Directeur Adjoint depuis février 1993

**Administrateur Représentant du Personnel, élu le 23 fé-
vrier 1988**

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Céline PETTON (20 février 1971)

Archiviste depuis novembre 1994

**Administrateur Représentant du Personnel élue depuis le
23 avril 2002**

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Alain POUYAT (28 février 1944)

**Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de
Bouygues**

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2008)

Administrateur de la société Bouygues Télécom SA

Administrateur de la société ETDE SA

Administrateur de la société C2S SA

Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de
Gestion SA

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exer-
cés à ce jour**

Administrateur de la société Bouygues SA jusqu'en 2006

Censeur de la société Wanadoo SA jusqu'à fin 2004

Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société
Infomobile SA jusqu'au 31/08/2004

Haim SABAN (15 octobre 1944)

Nommé Administrateur de TF1 le 23 avril 2003

(date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2009)

**Administrateur - Directeur Général de la société Saban Cap-
ital Group INC (USA)**

Administrateur Indépendant

Administrateur de la société Titanium Acquisition Corporation INC
(USA)

Président - Administrateur de la société ProsiebenSat.1 Media AG (Al-
lemagne)

Administrateur de la société The Directv Group, Inc. (USA)

Administrateur - Directeur Général de la société KSF Corp. Inc. (USA)

Directeur Général – Membre du comité de direction de la société Ger-
man Media Partners, LP (Iles Vierges Britanniques)

Administrateur - Directeur Général de la société German Media Part-
ners, Management INC (Iles Vierges Britanniques)

Administrateur – Trésorier de la société Saban Family Foundation INC
(USA)

Administrateur – Trésorier de la société 50 Ways To Save Our Children
INC (USA)

Président et administrateur de la société Saban Charitable Suppot
Fund, a support fund of the Jewish community foundation INC (USA)

Administrateur de la société National Mentoring Partnership INC (USA)

Administrateur du comité directeur de la société The Brookings Institu-
tion INC (USA)

Membre du conseil d'administration de la société Friends of the Israel
Defense forces INC (USA)

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exer-
cés à ce jour**

Member – Board of Directors de University of California, Board of Re-
gents jusqu'en 2004

Membre et membre du comité de direction de la société GT Brands
Holdings, LLC (USA) jusqu'en 2005

Commissaires aux comptes

Titulaires	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Cabinet SALUSTRO REYDEL	Assemblée Générale	Assemblée Générale
MEMBRE DE KPMG INTERNATIONAL	du 14 janvier 1988	statuant sur les comptes 2010
1, COURS VALMY 92923 LA DEFENSE CEDEX		
Cabinet MAZARS & GUERARD	Assemblée Générale	Assemblée Générale
Immeuble Exaltis	du 15 mai 2001	statuant sur les comptes 2012
61, rue Henri Regnault 92075 LA DEFENSE CEDEX		
Suppléants	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Michel SAVIOZ	Assemblée Générale	Assemblée Générale
1, COURS VALMY	du 12 avril 2005	statuant sur les comptes 2010
92923 LA DEFENSE CEDEX		
Thierry COLIN	Assemblée Générale	Assemblée Générale
Immeuble Exaltis	du 15 mai 2001	statuant sur les comptes 2012
61, rue Henri Regnault 92075 LA DEFENSE CEDEX		

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2006, le mandat
d'administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années
et l'élection de Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON en qualité
d'administrateurs Représentants du Personnel, a été constatée.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, les mandats d'administrateurs de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART LAFARGE et Haïm SABAN ont été renouvelés pour deux années.

Modifications de la composition du Conseil proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008

Renouvellement du mandat d'un administrateur :

sur proposition du Conseil d'Administration, après avis du comité de sélection, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008 de renouveler pour une période de deux ans le mandat d'Alain POUYAT. À noter que l'Assemblée aura à constater l'élection des deux Administrateurs représentant le personnel conformément aux dispositions statutaires.

4.3 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de votre société trouve naturellement sa position à côté de celles des dirigeants et des actionnaires. Le Conseil exerce un rôle clé dans la définition de la stratégie et des grandes orientations de votre société et de son groupe, le suivi de leur exécution et l'examen des pratiques de la société.

Vos Administrateurs mènent leurs réflexions sur le gouvernement d'entreprise tout en veillant au respect d'impératifs qui leur paraissent essentiels, à savoir la conformité aux dispositions législatives, le respect de l'égalité entre les actionnaires et la recherche de l'efficacité du Conseil d'Administration.

En 1987, dès la privatisation, dans l'intérêt de leurs actionnaires, la société TF1 et ses Administrateurs ont innové en se fixant un certain nombre de règles qui sont reprises aujourd'hui dans les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et qui figurent parmi les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, comme notamment la mise en place d'un comité de rémunération et la fixation à deux ans de la durée des mandats des Administrateurs et du Président Directeur Général.

En 2003, les Administrateurs ont renforcé les moyens mis à leur disposition pour favoriser la transparence de leur gestion, en prenant les dispositions suivantes :

- adoption du texte du règlement intérieur du Conseil d'Administration qui fixe le programme annuel des travaux du Conseil et l'approbation préalable des opérations significatives de cession ou d'acquisition du Groupe et qui impose notamment aux Administrateurs de nouvelles obligations ainsi qu'un certain nombre de règles déontologiques (détention d'actions de fonction mises au nominatif, déclaration de leurs opérations sur les titres TF1, assiduité aux réunions du Conseil, présence à la réunion de l'Assemblée Générale, information de situation de conflit d'intérêt...),
- création d'un Comité des Comptes et d'un Comité de Sélection des Administrateurs,
- désignation d'un Administrateur indépendant.

En 2007,

- les Administrateurs ont pris en compte dès l'exercice 2007 les recommandations traitant des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées fixées le 9 janvier 2007 par le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et l'As-

sociation Française des Entreprises Privées (AFEP). Le Conseil a inséré le respect de ces recommandations en complétant son règlement intérieur et celui du Comité de Sélection,

- les Administrateurs ont décidé, sur proposition de Patrick LE LAY, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et ont nommé Nonce PAOLINI, Directeur Général, permettant ainsi une transition naturelle et opérationnelle dans la direction exécutive de votre société.

Début 2008, lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 février, les administrateurs ont de nouveau complété le texte du règlement intérieur :

- en prévoyant la détermination par le Conseil du nombre des actions gratuites ou des actions issues des levées d'options que le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général seront tenus de conserver jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette disposition a été appliquée pour la première fois, lors de l'attribution différée d'options décidée dans la même séance,
- en ajoutant des dispositions interdisant l'attribution d'options ou actions gratuites lors du départ d'un dirigeant et le recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites.

Les Administrateurs veillent aux moyens et aux informations tenus à leur disposition pour leurs prises de décisions. Ils émettent leurs préconisations après débat, leurs décisions sont collégiales. Dans le cadre de projets significatifs, les Administrateurs peuvent solliciter de certains d'entre eux la constitution d'un comité ad hoc chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des Comités spécialisés institués en son sein. Il fixe également le principe de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

L'évaluation porte notamment sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, les travaux des comités, l'information des Administrateurs.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet www.tf1finance.fr.

Position de TF1 au regard du régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.

Chaque année, les Administrateurs examinent leurs pratiques et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil, évaluent le rôle réel du Conseil et apprécient l'adéquation de son organisation.

Le fonctionnement du conseil et des comités est jugé satisfaisant par les Administrateurs.

TF1 entend se conformer aux recommandations figurant dans la Recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des Administrateurs ainsi qu'aux dispositions du rapport intitulé « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » publié en octobre 2003 sous l'égide de l'AFEP et du MEDEF. Ces principes inspirent notamment le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Toutefois, la société ne se conforme pas exactement à quelques recommandations (réunion des Administrateurs extérieurs hors la présence des Administrateurs internes ; composition des comités d'au moins trois membres).

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration procède chaque année à une évaluation de sa composition.

RAPPORT DE GESTION

Le Règlement intérieur prévoit qu'un Comité de Sélection des Administrateurs examine périodiquement les questions relatives à la composition, l'organisation, et au fonctionnement du Conseil, en vue de faire des propositions à ce dernier.

Le Conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par une proportion relativement élevée d'Administrateurs, représentant BOUYGUES, principal actionnaire de TF1, ou exerçant des fonctions dirigeantes au sein de BOUYGUES ou TF1, tient compte du fait qu'en application de la loi de privatisation du 30 septembre 1986, un groupe d'acquéreurs conduit par la société BOUYGUES a été désigné comme cessionnaire de 50 % du capital de TF1 ; BOUYGUES est ainsi devenu le principal acteur de la privatisation de TF1 et à ce titre a souscrit diverses obligations, notamment celle relative à la continuité de l'exploitation, ce qui justifie que cette société détermine la politique de gouvernance.

Après avoir examiné la situation de chacun des Administrateurs, le Conseil considère que Patricia BARBIZET et Haïm SABAN sont « Administrateur indépendant » au sens du rapport AFEP-MEDEF qui impose entre autres critères d'indépendance, de ne pas être client, fournisseur, ou banquier d'affaires de la société.

Le Conseil d'Administration de TF1 est composé actuellement de 12 Administrateurs, dont 3 femmes et compte :

- 6 Administrateurs représentant le seul actionnaire restant du groupe des repreneurs, responsable du bon respect des obligations souscrites par le groupe de repreneurs,
- 2 Administrateurs représentant la Direction Générale,
- 2 Administrateurs qualifiés indépendants, selon la définition du MEDEF et de la Commission européenne,
- 2 Administrateurs représentant le personnel, élus conformément à l'article 10 des statuts, par les collèges électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986.

Le Conseil n'a pas nommé de censeur.

Il convient de noter que Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Olivier BOUYGUES, Patrick LE LAY, Philippe MARIEN et Alain POUYAT exercent des fonctions de mandataires sociaux ou d'Administrateurs au sein de différentes sociétés du groupe Bouygues.

Deux Administrateurs, Céline PETON et Jean-Pierre PERNAUT, sont représentants du personnel, élus par les collèges électoraux des salariés, en application de l'article 66 de la loi du 30 septembre 1986.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'Administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les compétences de vos Administrateurs et leurs complémentarités apportent à votre Conseil d'Administration les qualités complémentaires à ses règles d'organisation et de composition. Votre Conseil est équilibré, diversifié, expérimenté et responsable. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 avril 2008 de renouveler pour une période de deux années, le mandat d'Administrateur

d'Alain POUYAT qui arrive à expiration à l'issue de cette Assemblée, et de constater les résultats de l'élection programmée le 13 mars 2008, des Administrateurs Représentants du Personnel.

Organisation et actions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du groupe,
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructurations interne,
- le suivi de leur exécution,
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier,
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les Administrateurs reçoivent, 8 jours au moins avant chaque session, avec la convocation au Conseil, le procès-verbal de la précédente réunion. Ils disposent en séance de l'ensemble des documents et informations pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les Administrateurs disposent également des comptes-rendus du Comité des Comptes, du Comité des Rémunérations et du Comité de Sélection des Administrateurs.

Les informations reçues périodiquement par les Administrateurs concernent la société et le groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque Administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président et le Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

Chaque Administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Les représentants du personnel désignés par le Comité d'entreprise, le secrétaire général, le directeur juridique et le directeur financier et administratif assistent aux réunions du Conseil. Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil appelées à examiner les états financiers.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. En 2007, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni cinq fois.

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2007 ont été les suivantes :

- séance du 20 février : arrêté des comptes annuels 2006 et préparation de l'Assemblée Générale ; réalisation du projet « Ceres » (cession de TPS à Canal+) ; annulation d'actions rachetées et constatation du nouveau capital. Un Administrateur était absent, 5 directeurs du groupe, 4 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents,
- séance du 17 avril : élection du Président Directeur Général ; nouvelle répartition de l'enveloppe des jetons de présence à compter du 1^{er} avril 2007, autorisation du projet de lancement du programme de rachat d'actions. Trois Administrateurs étaient absents, 6 directeurs du groupe et 3 membres du Comité d'Entreprise étaient présents,

- séance du 22 mai : examen des comptes du premier trimestre 2007 ; dissociation des fonctions de Présidence et Direction Générale et nomination du nouveau Directeur Général. Un Administrateur était absent, 6 directeurs du groupe, 4 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents,
- séance du 31 juillet : examen des comptes du premier semestre 2007 ; composition du Conseil. Un Administrateur était absent, 4 directeurs du groupe, 3 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents,
- séance du 12 novembre : examen des comptes du troisième trimestre 2007, analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice 2007, plan à trois ans ; annulation d'actions rachetées et constatation du nouveau capital. Un Administrateur était absent, 4 directeurs du groupe, 3 membres du Comité d'Entreprise et les commissaires aux comptes étaient présents.

Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration.

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2007, étant précisé que l'intégralité de l'enveloppe octroyée par l'Assemblée Générale n'a pas été versée :

- à chaque Administrateur : le montant théorique annuel est de 18 000 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des Administrateurs et à hauteur de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil,
- aux membres des Comités :
 - Comité des Comptes : 2 250 € par membre, par trimestre,
 - Comité des Rémunérations : 1 350 € par membre, par trimestre,
 - Comité de Sélection : 1 350 € par membre, par trimestre,
- alloués au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois.

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Pour permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la direction exécutive de votre société, les Administrateurs ont décidé, sur proposition de Patrick LE LAY, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général. Le Conseil a nommé Nonce PAOLINI, Directeur Général et n'a pas jugé utile d'apporter de limitation particulière au pouvoir du Directeur Général. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans, celui du Directeur Général est conformément à la loi de 65 ans.

Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de TF1, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Autres informations

Aucune restriction n'est imposée aux membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception :

- de l'obligation statutaire faite au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général de conserver jusqu'à la fin de

leurs fonctions, un nombre des actions gratuites ou des actions issues des levées d'options ;

- de l'obligation statutaire faite à chaque Administrateur d'être propriétaire d'au moins une action de la société, étant précisé que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration recommande à chaque Administrateur non représentant du personnel d'être propriétaire d'au moins 100 actions de l'émetteur pendant la durée de leur mandat, et d'autre part, des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Il n'existe pas, à l'exception des contrats de travail des Administrateurs salariés, de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à TF1 ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé par TF1 aux Administrateurs.

Les Administrateurs ont été informés de l'obligation qui leur incombe depuis le 25 novembre 2004 de déclarer désormais les opérations qu'ils effectuent - ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux - sur les actions TF1 dans un délai de cinq jours de négociation conformément à l'article 222-14 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ces informations sont communiquées sous une forme individuelle et nominative à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué.

Comités du Conseil d'Administration

Les trois comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration sont le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

La Présidence des Comités est assurée par des personnalités extérieures aux organes de gestion et de direction de la société et ont une voix prépondérante. Par ailleurs ces comités sont composés de 2 à 3 administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur Général ou Directeur Général Délégué de TF1 ne peut être membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations. Vos Administrateurs estiment que ces dispositions garantissent l'indépendance et l'efficacité desdits comités.

Les trois Comités se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents, sur l'initiative de leur président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes

Créé le 24 février 2003, réunissant des membres choisis pour leurs compétences financières, il est depuis le 20 février 2008 composé de Patricia BARBIZET, Présidente, et de Philippe MARIEN.

Il a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés,
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes,
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement,
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant,
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des

RAPPORT DE GESTION

Commissaires aux Comptes,

- de prendre connaissance des conclusions des missions du service d'audit interne et de valider son plan de charge annuel.

Quatre réunions par an sont prévues, au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels ainsi que les suivis de trésorerie et d'audit interne, avant leur soumission au Conseil. Le Comité examine, avant publication, les projets de communiqués financiers publiés après le Conseil d'Administration.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2007 et une fois au cours des deux premiers mois 2008. Il a réuni à chaque session, le Directeur Général Adjoint Administration et Finance, le Directeur Comptable, le Responsable de l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu remis aux administrateurs.

Le Comité des Rémunérations

Créé en 1989, il est depuis le 20 février 2008 composé de Philippe MONTAGNER, Président, et de Patricia BARBIZET.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition,
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs,
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe,
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées,
 - sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires,
 - sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2007 et une fois au cours des deux premiers mois 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Le Comité a notamment préparé à l'attention des membres du Conseil les éléments concernant l'évolution des rémunérations de ses mandataires, ainsi que les recommandations concernant l'attribution en 2008, d'options de souscription d'actions TF1. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux Administrateurs.

Le Comité de Sélection des Administrateurs

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Martin BOUYGUES, Président, Patrick LE LAY, Nonce PAOLINI et Alain POUYAT.

Il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier,
- d'examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes,
 - les projets de création de comités d'études du Conseil et pro-

poser la liste de leurs attributions et de leurs membres,

- toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

La Comité s'est réuni trois fois en 2007 et une fois au cours des deux premiers mois 2008. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Il a donné son avis sur la cooptation de trois Administrateurs, et sur le renouvellement des mandats d'Administrateurs. Un compte rendu a été remis aux Administrateurs.

Taux de présence des Administrateurs Séances des Conseils d'Administration 2007

Patrick LE LAY	100 %
Martin BOUYGUES	100 %
Claude COHEN	100 %
Olivier BOUYGUES	60 %
Patricia BARBIZET	60 %
Philippe MONTAGNER (SFPG)	50 %
Nonce PAOLINI*	100 %
Olivier POUPART-LAFARGE	100 %
Alain POUYAT	100 %
Haim SABAN	40 %
Céline PETTON	100 %
Jean-Pierre PERNAUT	80 %

* taux de présence depuis sa nomination le 22/05/2007

4.4 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

Introduction

Contexte

En application de la Loi de Sécurité Financière (« L.S.F. ») du 1^{er} août 2003 et conformément à l'article L225-37 du code de commerce, ce rapport vise à rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il concerne TF1 SA en tant qu'éditeur et diffuseur de la chaîne TF1, mais également au titre de son rôle de coordination et de sa participation dans la mise en oeuvre de dispositifs de contrôle interne au sein des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou majoritaire.

TF1 veille en effet à assurer l'homogénéité, sur l'ensemble du Groupe, des principales procédures financières, dans le respect des caractéristiques propres à chaque métier afin de préserver la pertinence des analyses et la réactivité des décisions. Elle met également en place, sur l'ensemble de son périmètre, des procédures d'identification des risques afin d'élaborer, pour chaque cycle critique, les procédures adéquates et les contrôles pertinents. Le Groupe TF1 se montre particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses réalisés en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. L'élaboration de ce document a été coordonnée par le Département d'Audit Interne. Le présent rapport a été soumis à un processus de validation impliquant notamment la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF), la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) ainsi que

la Direction Générale. Ce document a également été communiqué aux Commissaires aux Comptes et au Comité des Comptes, puis présenté par le Président à son Conseil d'Administration.

Objectifs et principes de contrôle interne

Afin d'élaborer le présent rapport relatif à l'exercice 2007, TF1 a choisi de s'appuyer sur le cadre de contrôle interne publié le 22 janvier 2007 résultant des travaux du groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (« A.M.F. »), pour analyser et présenter son dispositif de contrôle interne.

Selon ce cadre, compatible avec les références « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) utilisées lors des exercices précédents pour la rédaction de ce rapport, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par les organes de Gouvernance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées, dont les facteurs clés de contrôle sont détaillés dans le « Guide d'application relatif au contrôle de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs ».

De plus ce dispositif doit contribuer également, à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de la société. Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe peut être confrontés. Le Groupe TF1 inscrit sa démarche dans une perspective dynamique d'adaptation en continu de son dispositif de contrôle interne à la nature de ses activités, permettant d'aboutir à terme à une appréciation sur son adéquation et son efficacité.

4.4.1 Principes généraux de contrôle interne

4.4.1.1 Organisation et modes opératoires

Les principes du gouvernement d'entreprise, l'organisation du Groupe notamment au travers de la définition de modes opératoires et d'une large diffusion de ses valeurs et de ses règles, constituent le socle de l'environnement général du contrôle interne :

Une organisation

L'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection des administrateurs), décrites dans la partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise et concourent à l'efficacité du contrôle interne.

En effet les décisions importantes, comme par exemple l'acquisition de droits audiovisuels (droits du football, contrats avec les grands Studios de Cinéma, etc.), sont prises au plus haut niveau et traduisent les principes d'une gestion transparente et rigoureuse.

Au cours de l'année 2007, la structure de gouvernance de la société TF1 a été modifiée avec la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration de celle de Directeur Général de la Société. Ainsi le Conseil d'Administration, sous l'autorité de son Président, détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre, et s'assure notamment avec l'appui de son Comité des Comptes de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Le Directeur Général assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie

arrêtée par le Conseil d'Administration ; en particulier, il organise la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Dans sa mission, le Directeur Général s'appuie sur son Comité de Direction Générale (CODG) réunissant de manière bimensuelle le Directeur de chacune des activités du Groupe TF1 ainsi que les directeurs fonctionnels. Ce Comité permet notamment au Directeur Général de transmettre les grandes orientations en terme de contrôle interne et de responsabiliser chacun des membres du CODG dans la mise en place et le suivi des dispositifs de contrôle interne sur leur périmètre d'activité.

De plus des délégations de pouvoir sont mises en place, en tenant compte des principes directeurs définis par le Groupe, afin de répondre notamment au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent. Sur ce deuxième point, une séparation des tâches est conçue de façon à permettre un contrôle indépendant, en s'efforçant de dissocier celles relevant de l'opérationnel, de la protection des biens et de leur enregistrement comptable.

Des objectifs

Le plan triennal reflète les orientations stratégiques à moyen terme, et le budget annuel qui en découle constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe. Dans ce sens, il constitue un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en œuvre.

Le plan triennal implique également le respect d'une démarche structurante concourant à l'atteinte de ces objectifs. L'organisation de cette démarche est réalisée par la Direction du contrôle financier et de la planification stratégique de TF1 SA. Les plans des différentes entités et sociétés du Groupe TF1 font l'objet d'une validation par la Direction Générale Adjointe Finance (DGAF) et par la Direction Générale.

Une synthèse de ces plans est présentée au Président du Conseil d'Administration de TF1 puis à la Direction du Groupe BOUYGUES. Au cours du dernier trimestre de l'année, un document synthétisant l'ensemble de la démarche du plan triennal du Groupe TF1 est soumis à la validation du Conseil d'Administration.

Des règles et principes

Le Groupe TF1 est attentif au respect des règles et valeurs, diffusées d'une part au travers du règlement intérieur (de TF1 SA et des ses filiales), de chartes de fonctionnement (charte Eticnet ...), et, d'autre part, à travers la diffusion du code d'éthique déployé par le Groupe BOUYGUES.

Le code d'éthique du Groupe a pour objectif de rassembler les managers et les collaborateurs autour de valeurs communes essentielles, sans remplacer le bon sens, le respect et le sens des responsabilités de chacun. À travers ce code, le Groupe s'engage à respecter les normes les plus strictes dans la conduite des affaires. Il intègre par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'alerte visant à permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler des irrégularités constatées dans un champ prédéfini, et dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, TF1 a adhéré en 2006 au Pacte mondial des Nations Unies, s'attachant à adopter, promouvoir et faire respecter des principes et valeurs dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement, des normes du travail, et de la lutte contre la corruption.

Evoluant dans un secteur en mutation permanente, notamment du fait des évolutions technologiques, TF1 veille au maintien d'un haut niveau de compétence de ses collaborateurs notamment au travers

d'une politique ambitieuse de sélection et une formation continue contribuant favorablement à la maîtrise de ses opérations.

Enfin, l'Institut du Management BOUYGUES organise régulièrement des séminaires auxquels les cadres dirigeants de TF1 participent. L'objectif est de les accompagner dans leur réflexion sur leurs rôles, leurs responsabilités et le respect des principes éthiques dans leur action quotidienne et de fédérer l'ensemble des dirigeants du Groupe autour de valeurs communes.

Une amélioration permanente

Au delà des différents processus de contrôle en place, le Groupe veille de façon constante à l'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne. En ce sens, l'année 2007 a été marquée par une volonté forte d'amélioration au travers notamment du lancement et du pilotage par BOUYGUES d'une démarche de contrôle interne réunissant les principaux métiers du Groupe, dont TF1.

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre un véritable projet d'entreprise, présenté en septembre 2007 auprès de 300 managers du Groupe, afin d'initier une démarche coordonnée permettant :

- de créer une dynamique et de favoriser des échanges entre les différents métiers du Groupe, sur la base de principes communs aux différentes entités,
- d'enrichir et de compléter les grands principes du Groupe en matière de contrôle interne et d'échanger les bonnes pratiques communes à l'ensemble des métiers.

Ce projet qui s'inscrit dans la durée, se poursuivra au cours de l'année 2008, et a pour objectif d'établir une méthodologie commune et d'élaborer un système de suivi dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques. Ce tronc commun sera complété par TF1 afin de tenir compte des spécificités de ses activités.

Le fonctionnement de cette démarche se traduit par la mise en place d'une organisation structurée, notamment au travers de la constitution de deux groupes de travail, réunissant bimensuellement deux représentants de chaque métier du Groupe BOUYGUES, dans le domaine :

- du « contrôle interne comptable et financier », spécialisé dans les processus liés au pilotage de l'organisation et de l'élaboration de l'information comptable et financière,
- des « principes généraux de contrôle interne », spécialisé notamment sur les cinq grandes composantes du contrôle interne mentionnées dans le cadre de référence publié par l'A.M.F.

Une équipe projet de la maison mère anime ces groupes de travail, avec l'appui d'un Commissaire aux Comptes du Groupe dans le domaine relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière. Ce dispositif est complété par un comité de coordination et un comité de pilotage.

À terme ce projet proposera une organisation et des outils appropriés afin de suivre les objectifs de progrès définis par le Groupe et les métiers.

4.4.1.2 Diffusion des informations en interne

Afin d'assurer, auprès des collaborateurs, la diffusion d'informations concernant le Groupe TF1 et ses évolutions, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et de la Communication Interne met notamment à leur disposition, un magazine d'information quadrimestriel (Regards), et une lettre d'information mensuelle (Coups d'Œil).

De plus, un portail Intranet « Declic » a été déployé depuis 2006, permettant à chaque collaborateur d'appréhender son environnement

personnel ainsi que celui du Groupe. Il permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder aux informations de l'entreprise (organisation, programmes ...), aux informations publiées dans la presse concernant le secteur de l'audiovisuel, ainsi qu'aux offres de mobilité et de formation, mais également aux sites intranet des autres sociétés du Groupe ou de la maison mère.

En outre cet outil permet aux managers de réunir les informations nécessaires à la gestion de leurs équipes, notamment en terme de formation professionnelle, de préparation des entretiens annuels, etc...

Par ailleurs, l'organisation ponctuelle de conventions réunissant l'ensemble des collaborateurs, et la mise en place depuis 2007 de séminaire annuel ainsi que de comités mensuels et trimestriels réunissant les principaux managers du Groupe TF1, permet de partager et communiquer sur les évolutions, les enjeux et la stratégie du Groupe.

La Direction Technique et Systèmes d'Information (DSIT) de TF1 SA définit au travers de sa Direction des Systèmes d'Information (DSI), et avec les directions opérationnelles et fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée et efficace des opérations.

TF1 exploite à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

Concernant les applications dédiées à l'information comptable et financière, ce travail est réalisé en étroite collaboration avec la Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité (DCCF), la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique, et la Direction de la Trésorerie et du Financement.

En outre, depuis plusieurs années, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) œuvre à la formalisation d'une Politique de Sécurité de l'Information (PSI), permettant notamment la constitution d'un référentiel commun de sécurité du Groupe. Cette démarche se poursuit quotidiennement avec l'enrichissement des principes et règles de sécurité, au regard de l'évolution permanente des technologies.

4.4.1.3 Gestion des risques

Le Groupe BOUYGUES a initié une démarche générale de maîtrise des risques notamment dans les domaines relatifs à la qualité, à la sécurité et à l'environnement (QSE), et au développement durable. Dans ce cadre la société BOUYGUES anime deux comités réunissant régulièrement les responsables métiers du Groupe sur ces questions.

Par ailleurs TF1 a initié dès 2004, en collaboration avec un cabinet de conseil extérieur, une démarche d'identification des risques majeurs afin de définir un système décisionnel de gestion de crise. Ce premier travail a donné lieu à la création de la structure « REAGIR » dont l'objectif est de bâtir et mettre à jour les principaux schémas de reprise des processus clés en cas d'incidents.

Afin de poursuivre l'amélioration du dispositif de gestion des risques, TF1 a constitué courant 2007 un groupe de travail réunissant un représentant des principales activités du Groupe, en vue d'actualiser et d'enrichir les travaux initiés en 2004. De plus, le groupe de travail devra élaborer des propositions afin d'optimiser l'organisation et les dispositifs de suivi et de maîtrise des risques de manière transversale sur l'ensemble des activités du Groupe TF1.

La nature des principaux risques ainsi que les dispositifs destinés

à les maîtriser sont décrits dans le Rapport de Gestion au point « 3. Facteurs de risques », point dans lequel est aussi abordé la politique du Groupe en matière d'assurances. Les risques de marché (taux, change ...) sont abordés au paragraphe 29 de l'annexe des comptes consolidés.

Les principaux risques métiers que TF1 s'efforce d'identifier et couvrir en permanence s'articulent notamment autour de grands processus : l'achat et le contrôle de la conformité des contenus audiovisuels, la maîtrise de l'antenne et des activités.

Processus achat

TF1, au travers d'une normalisation de ses contrats d'achat, veille à sécuriser ses approvisionnements matériels et immatériels et leurs conditions financières, à garantir une continuité de service, et vise à s'assurer de la souscription d'assurances par les fournisseurs.

Afin de poursuivre l'optimisation du processus achats déjà en place, TF1 a décidé de mettre en place depuis novembre 2007, une Direction des Achats. L'objectif premier est de mettre en œuvre une politique achats permettant l'amélioration opérationnelle et financière du processus de manière transversale sur l'ensemble des activités et sociétés du Groupe.

Les contrats d'achat de droits de diffusion sont souscrits par TF1 dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Les contrats présentent une certaine complexité sur le plan économique et juridique et portent sur des montants significatifs. Ces projets d'investissements sont initiés sur la base de la politique éditoriale de la chaîne et font l'objet d'une procédure d'approbation et d'autorisation d'investissement propre à chaque type de programme.

Par ailleurs, et en fonction des possibilités des accords cadres sont conclus en amont du processus achat, afin de maîtriser les coûts de certains programmes et de sécuriser les approvisionnements. Le Groupe veille à centraliser et à mutualiser autant que possible ses achats de droits multicanaux (hertzien, câble et satellite, vidéo et nouveaux supports) afin de renforcer sa position dans les négociations avec les producteurs.

De plus, afin d'optimiser le fonctionnement et les synergies au sein du Groupe dans le domaine des droits de programmes, TF1 a décidé fin 2007 la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

Contrôle de la conformité des programmes

Les programmes diffusés à l'antenne sont soumis au contrôle du CSA dans le cadre de la convention que la chaîne a signé. En conséquence TF1 a notamment mis en place un service de conformité des programmes qui exerce un contrôle en amont des programmes destinés à être diffusés à l'antenne. Ce travail, réalisé dans certains cas avec les conseils du Secrétariat Général, permet en outre de minimiser les différents risques juridiques inhérents à la diffusion de programmes télévisuels.

Par ailleurs, les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues chargés de visionner notamment les programmes les plus sensibles.

Concernant les spots publicitaires, une équipe de TF1 Publicité visionne chacun des spots publicitaires après avis du BVP (Bureau de vérification de la Publicité). TF1 Publicité s'assure du respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur de multiples supports. Ce contrôle porte notamment :

- sur la conformité des films publicitaires à la réglementation et à la ligne éditoriale du support,
- sur la durée maximale des espaces publicitaires diffusés quoti-

diennement et par heure glissante,

- sur le respect des règles de facturation (loi dite Sapin N°93-122 du 29 janvier 1993).

Maîtrise de l'antenne et des activités

La Direction des Techniques et des Systèmes d'Information (DTSI) de TF1 est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la conception, la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et techniques, ainsi que de la gestion du parc immobilier, de la logistique et des services généraux.

La DTSI garantit la continuité de l'antenne en veillant à la disponibilité et à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires.

Par ailleurs, elle assure depuis plusieurs années le pilotage de l'identification, de la maîtrise et de la prévention des Risques Majeurs de TF1, et poursuit la démarche d'analyse et de gestion opérationnelle des risques notamment via le comité « REAGIR ».

Le Comité « REAGIR » effectue un travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus-clés du Groupe. Il assure le maintien et l'enrichissement des différentes procédures, sur la base du principe d'amélioration continue au niveau de la sécurité des personnes et des biens, des infrastructures, des systèmes et des données. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activité susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion, ou une non-accessibilité au bâtiment de TF1.

Depuis 2001, un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 & LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1.

En 2006, ce dispositif de secours a été amélioré avec la mise en place sur un deuxième site externe, d'un process numérique similaire à celui du dispositif de diffusion principal. Cette installation et les procédures associées permettent désormais d'envisager, en cas de nécessité, un basculement depuis le site principal sans perturbation notable des programmes. Courant 2008, l'ensemble des moyens de secours sera définitivement regroupé sur ce nouveau et unique site externe.

Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

L'équipe en charge de ce projet a également étendu l'éventail des facteurs de risques aux risques sanitaires pouvant entraver le fonctionnement normal de l'entreprise. Ces derniers ont été quantifiés et leur impact a été évalué ; les procédures de secours qui leurs sont associées font également l'objet des tests.

De plus la mise en place d'un site Internet et d'un numéro de téléphone (n° vert) permettent aux collaborateurs de se tenir informé en temps réel en cas de situation de crise, et donc de rester en contact avec l'entreprise dès lors que la situation l'exigerait.

4.4.1.4 Activités de contrôle

Outre le dispositif de gestion des risques, le Groupe TF1 dispose de multiples processus et systèmes qui contribuent à la mise en œuvre des orientations définis par la Direction Générale, et permettent l'atteinte des objectifs fixés.

RAPPORT DE GESTION

Le Groupe porte naturellement une attention particulière aux processus financiers, juridiques et ressources humaines notamment au travers des missions assurées par les directions fonctionnelles de TF1 SA. Ces Directions supervisent et assistent les différentes entités du Groupe TF1 dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, elles diffusent et s'assurent du respect des procédures transversales et participent à la validation des procédures spécifiques aux différents métiers du Groupe.

Direction Générale Adjointe Finances (DGAF)

La DGAF regroupe les services financiers centraux et exerce un rôle de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité (DCCF)

La DCCF est en charge de l'application de la doctrine comptable ; elle garantit la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières ainsi que la permanence des méthodes comptables.

Elle assure, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, l'élaboration d'états financiers sociaux et consolidés reflétant sincèrement l'activité des sociétés du Groupe. La DCCF veille à ce que ces informations soient fournies aux destinataires sous une forme et dans des délais leur permettant de les utiliser efficacement.

La DCCF regroupe les services comptables de TF1 SA et le service de consolidation, et assure une supervision fonctionnelle des services comptables des filiales.

Elle veille à la coordination et la formation permanente des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes applicables dans l'ensemble du Groupe et s'assure de la mise en œuvre du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique

TF1 et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif font l'objet d'un processus de planification financière et stratégique ainsi que d'un contrôle budgétaire centralisé. Dans le cas des filiales contrôlées conjointement avec un partenaire, ce processus est adapté au cas par cas, tout en respectant les principes du Groupe. Le processus de planification financière et stratégique à trois ans du Groupe TF1 constitue un engagement de la part des responsables des entités du Groupe vis à vis de la Direction Générale. Ce processus est décentralisé au niveau de chaque société et/ou entité, et son organisation et animation sont assurées par la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique du Groupe. Le plan triennal et le budget annuel font l'objet d'une actualisation au minimum deux fois par an, afin d'une part d'ajuster les tendances à fin d'année et d'autre part de revoir si nécessaire les projections à trois ans.

Chaque structure et activité établit mensuellement son tableau de bord et le présente à la Direction du Contrôle Financier lors de réunions organisées selon un calendrier prédéfini au début de chaque année.

Après contrôle, validation et analyse, la Direction du Contrôle Financier et de la Planification Stratégique établit un Tableau de Bord consolidé du Groupe, présenté et commenté à la Direction Générale. Une synthèse de ce document est ensuite transmise à la Direction Générale du Groupe BOUYGUES.

Direction de la Trésorerie et du Financement

La gestion des financements, des placements, de la couverture du risque de change et de taux, et la sécurité des moyens de paiement de l'ensemble des sociétés du Groupe sont placées sous la res-

ponsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement, à l'exception de quelques entités dans lesquelles TF1 n'assure pas un contrôle exclusif ou majoritaire. Cette organisation centralisée permet :

- de consolider les risques de taux et de change,
- de maintenir un niveau d'expertise à la hauteur de la complexité de ces problématiques,
- de préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements,
- d'attribuer des délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités par la Direction Générale à traiter une liste limitative d'opérations financières pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelles des prévisions de trésorerie, faisant l'objet d'un reporting communiqué à la Direction Générale,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement de sécurité confortable et d'une maturité moyenne de 5 ans.

Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et Communication Interne

La Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et de la Communication Interne joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre, et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du Groupe TF1.

Elle veille au respect du Code du Travail, et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel, et coordonne également la politique de formation professionnelle du Groupe, qui vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités de chaque collaborateur.

Dans le cadre du cycle de management, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles planifient les besoins en matière de ressources humaines.

Ces besoins sont formalisés et font partie intégrante du processus de planification financière et stratégique à trois ans, arrêtée par la Direction Générale.

Toute demande de recrutement d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

Secrétariat Général et Direction des Affaires Juridiques

Le Secrétariat Général Groupe anime et coordonne deux principales fonctions organisées comme suit :

- les Affaires Juridiques (DAJ), en charge de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle, du suivi juridique des différents aspects liés au droit des sociétés et au développement au niveau du Groupe, ainsi que la centralisation des thèmes liés aux assurances et à l'immobilier. La DAJ veille notamment à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de prime et franchise au risque encouru,
- les Affaires réglementaires et judiciaires en charge du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieures, du respect des obligations réglementaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux. Le suivi des risques et contentieux est réalisé en étroite liaison avec la Direction Générale Adjointe Finances afin d'en rendre compte dans les états financiers.

Le Secrétariat Général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standards pour tous les engagements récurrents. De plus, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les conséquences de risques éventuels en partenariat avec des courtiers intervenants auprès de compagnies de tout premier ordre.

Enfin le Secrétariat Général veille et participe à la mise en application d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir. Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe. Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du Groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

4.4.1.5 Surveillance du dispositif de contrôle

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes faire l'objet de contrôles, à la fois de manière continue par l'ensemble du management de la société, et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité ni responsabilité directes sur les opérations.

Comité des comptes

Créé en 2003, le Comité des comptes est composé de deux administrateurs, sans qu'aucun administrateur mandataire social ou salarié de TF1 ne puisse en être membre.

Il examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels, et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. À cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il prend également connaissance des conclusions des missions de l'audit interne, et valide le plan de charge annuel du service d'audit interne.

Les Commissaires aux Comptes s'assurent de la régularité et de la sincérité de la situation financière et patrimoniale de la société, au regard des règles et principes comptables. Dans ce cadre, ils prennent connaissance de l'organisation et du fonctionnement des systèmes d'information et des procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière, et en tiennent compte dans leur démarche d'audit.

Audit Interne

Le Groupe TF1 dispose depuis 2004 de son propre service d'audit interne reprenant les missions antérieurement assurées par l'audit central du Groupe BOUYGUES, à l'exception des missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information qui relèvent toujours de ce dernier.

L'Audit Interne du Groupe TF1 conduit des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel) selon un plan annuel validé par la Direction Générale et le Comité des Comptes.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, donnant lieu à un rapport comportant des recommandations, lesquelles font l'objet d'un plan d'actions et d'un suivi.

L'audit interne constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques.

Dans le cadre du programme et du déroulement de ses missions, l'Audit Interne assure notamment la vérification de l'application des principes et règles de contrôle interne, les modalités de mise en œuvre et d'application de celles-ci restant en dernier ressort de la responsabilité directe des Directions du Groupe.

En outre l'Audit Interne concourt à une veille active sur les meilleures pratiques de contrôle, et participe à la sensibilisation des collaborateurs aux principes de contrôle interne.

4.4.2 Processus de contrôle relatif à l'information comptable et financière publiée

TF1 est particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Le présent chapitre propose de synthétiser les principaux processus de contrôle concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

4.4.2.1 Systèmes d'information financiers

En relation étroite avec la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure le déploiement et la supervision des systèmes d'information financiers majeurs du Groupe TF1, notamment les outils de comptabilité, de gestion, de trésorerie et de consolidation ; en outre des applications métiers sont déployées dans certaines entités.

TF1 exploite dans le domaine comptable et financier à la fois des systèmes spécifiques développés en interne ainsi que des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

Le Groupe a mis en place, dans le cadre plus large de sa Politique de Sécurité de l'Information (PSI), des dispositifs intégrant des garde-fous techniques contre les agressions extérieures (plan d'urgence anti-virus notamment).

Par ailleurs, le Groupe TF1 a engagé depuis 2003 une démarche de sensibilisation des principaux cadres techniques, juridiques, financiers et ressources humaines aux enjeux de la sécurité des informations et des systèmes qu'ils sont amenés à utiliser. De plus, depuis 2006, un stage obligatoire sur la sécurité informatique a été mis en place pour l'ensemble des collaborateurs de la Société.

Enfin, l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information rend critique la protection et la confidentialité des données de l'entreprise ; la charte Eticnet tient compte de ce facteur, sa diffusion et sa mise à jour régulière renforce la responsabilisation des collaborateurs à cet égard.

TF1 SA a développé et déployé au niveau du Groupe son propre outil de gestion, interfacé avec le logiciel de comptabilité. Cet outil repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions adaptées aux besoins du contrôle financier, de la comptabilité et de la trésorerie.

Le système informatique de gestion garantit la maîtrise des engagements et des paiements, grâce :

- au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans l'application informatique et restreint aux seules personnes habilitées,
- au circuit de validation électronique pour les factures saisies et numérisées en regard desdits engagements.

Cet outil de gestion est complété et/ou alimenté par plusieurs applications répondant aux différents besoins métiers du Groupe comme par exemple, le système dédié aux processus de suivi des contrats d'acquisition de droits et de gestion des droits de diffusion.

Tous les types de moyens de paiement du Groupe font l'objet de procédures de sécurisation, celles-ci sont complétées par un rapprochement bancaire comptable quotidien, formalisé mensuellement.

L'ensemble des moyens de paiement fait l'objet d'une double signature avec une mise à jour annuelle des pouvoirs sur tous les comptes bancaires.

4.4.2.2 Processus de production et de consolidation des comptes

Les outils et processus en amont des arrêtés des comptes, veillent à garantir la traduction comptable des événements intervenus selon les principes de réalité, d'exhaustivité ainsi que du correct rattachement comptable à l'exercice de leur réalisation.

Processus d'arrêté trimestriel des comptes TF1

À partir de l'application de gestion du Groupe, un traitement automatisé trimestriel permet à la Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité de valider puis de générer automatiquement dans le logiciel comptable, les écritures d'inventaire garantissant ainsi la convergence entre les résultats issus des traitements gestion et comptable.

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes de TF1, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services de comptabilité et de contrôle financier. En outre, périodiquement, il est procédé à un rapprochement entre les données de gestion utilisées à des fins de pilotage (reporting ...) avec les données des systèmes comptables.

La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques réalisée en concertation par la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF) avec le Secrétariat Général, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines et les directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées. La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité veille notamment au respect du processus relatif au traitement des immobilisations incorporelles et des goodwill. Concernant les goodwill, elle assure, chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an, au regard des informations transmises par la Direction du contrôle financier et les des différentes entités opérationnelles, l'identification des pertes de valeur des actifs incorporels et de dépréciation éventuelle des actifs financiers représentatifs. Ce processus et les résultats constatés font l'objet d'une validation avec les Commissaires aux Comptes.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat donne lieu à une analyse dynamique, par comparaison avec la même période de l'année précédente ; les évolutions constatées font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité des sociétés.

Processus de consolidation

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure la consolidation de l'ensemble des sociétés du Groupe TF1 lors de chaque arrêté trimestriel, sur la base d'un périmètre prédéfini et d'un calendrier et d'instructions élaborés et communiqués aux différentes structures et entités du Groupe.

Les options comptables retenues sont validées avec les Commis-

saires aux Comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles, et font l'objet d'une présentation au Comité des Comptes.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les comptes du Groupe TF1 sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne. Au regard des normes locales, et des exigences de la réglementation fiscale, des reclassements et ajustements sont pratiqués dans certaines filiales du Groupe.

L'outil de consolidation déployé dans l'ensemble des sociétés du Groupe TF1 est un logiciel utilisé par un grand nombre de sociétés cotées. L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui est ainsi régie par des procédures normées.

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure par ailleurs une mission de veille et de coordination en diffusant régulièrement auprès des collaborateurs comptables du Groupe les évolutions des règles et méthodes applicables à l'élaboration des comptes sociaux et consolidés.

4.4.2.3 Processus de validation des comptes

Les comptes consolidés trimestriels font l'objet d'une présentation par la Direction Générale Adjointe Finances (DGAF) au Directeur Général, puis au Président du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de TF1 et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit externe par les Commissaires aux Comptes. Pour les clôtures intermédiaires, les comptes consolidés et les comptes des principales filiales font l'objet d'un examen limité.

Le Comité des Comptes examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés, et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. Par la suite, les comptes du Groupe sont présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

En outre le Comité des Comptes revoit le projet de communiqué financier relatif à l'annonce des résultats trimestriels, avant validation par le Conseil d'Administration et diffusion au marché.

4.4.2.4 Processus de gestion de l'information financière publiée

Outre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Directeur Général Adjoint Finances et des collaborateurs du Département Communication Financière et Relations Investisseurs.

Ce département élabore à destination du Conseil d'Administration les synthèses d'activité de TF1 et de ses filiales. Il diffuse et communique les informations financières concernant le Groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers des :

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Document de référence, rapport d'activité trimestriel et semestriel,
- Communiqués de presse financiers,
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Ces documents sont élaborés dans le cadre d'un processus structuré qui respecte les obligations en matière d'information financière, et à partir des données et informations en provenance des différentes entités et départements du Groupe. Les documents font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir notamment la Direction des Affaires Juridiques, la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines, la Direction

Générale Adjointe Finances et dans certains cas le Conseil d'Administration.

Le document de référence du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à son règlement général. Préalablement, le document fait l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques, ainsi qu'à une lecture d'ensemble dudit document.

Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction Générale, mis à jour régulièrement et servant de support strict aux relations avec les acteurs du marché. Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont également disponibles en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet : www.tf1finance.fr. Néanmoins, toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier, peut en faire la demande au service de Communication Financière qui les lui adressera gratuitement,
- tous les communiqués de presse sont diffusés dans un quotidien économique national, un hebdomadaire national, ainsi que sur un site Internet financier grand-public et sur celui de l'AMF. Depuis janvier 2007, TF1 se conforme à la directive européenne dite « Transparence » relative aux nouvelles obligations de publications de l'information financière,
- les réunions d'analystes et Assemblées Générales sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un enregistrement de ces réunions est mis en ligne sur le site Internet de TF1,
- Les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés par deux personnes du Groupe TF1 afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet www.tf1finance.fr.

Conclusion et prospective

Au cours de l'année 2007, le Groupe TF1 s'est attaché à intégrer la nouvelle dimension que constitue le cadre de référence de contrôle interne publié par l'A.M.F, dans son propre dispositif d'analyse des processus. Ce travail engagé en 2007, notamment au travers de la démarche de contrôle interne pilotée et animée par BOUYGUES et réunissant les principaux métiers du Groupe, se poursuivra au cours de l'année à venir.

Conformément à son principe d'amélioration continue, l'année 2008 devrait constituer pour TF1 une nouvelle étape dans l'optimisation de ses processus, notamment au travers de plusieurs chantiers et groupes de travail d'ores et déjà engagés au sein de sa structure principale et de ses filiales.

Parmi ceux-ci, le Groupe s'attachera à renforcer l'organisation et les dispositifs de maîtrise des activités, ainsi que ceux dédiés à l'analyse et au suivi des risques. De plus, le Groupe engagera de nouvelles étapes dans la mise en œuvre de son projet d'implantation d'un nouvel outil d'optimisation de l'information financière.

Ces objectifs seront conduits avec le souci de préserver une vision dynamique du contrôle interne, en s'appuyant avant tout sur les compétences, le sens des responsabilités et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs.

4.5 Filiales et participations de TF1 SA

Principales acquisitions et cessions

Réalisation définitive du rapprochement des activités de TPS de celles de télévision payante de VIDENDI UNIVERSAL

TF1, M6 et Vivendi ont signé le 4 janvier 2007 la réalisation définitive du rapprochement des activités de télévision payante en France de groupe Canal+ et de TPS, au sein de Canal+ France, entité contrôlée par Vivendi.

Dans le cadre de cette transaction, TF1 a réalisé l'apport de 66 % de TPS à Canal+ France, en contrepartie de 9,9 % du capital de cette dernière.

Prise de participation dans Groupe AB

À la suite de la décision rendue par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et publiée le 27 mars 2007, TF1 et la Famille Berda ont finalisé le 2 avril 2007 la prise de participation de TF1 pour un montant de 230 M€, à hauteur de 33,5 % dans le capital du Groupe AB, qui dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1 300 titres, édite des chaînes de télévision gratuites en France et des chaînes de télévision payantes disponibles par satellite, câble, TNT ou ADSL.

Prise de participation dans ARONET

Le 4 mai 2007, TF1 a pris une participation pour un montant total de 0,3 M€, à hauteur de 67,4 % dans le capital de la société ARONET, editrice d'«*Embauche.com* ou *Embauche.fr*», premier site internet «low-cost» de recherche et d'annonces d'emploi dédié aux non cadres.

Ouverture du capital de Top Ticket.s

TF1, ARTEMIS et RECUIT TF1 détiennent respectivement 45 %, 45 % et 10 % du capital de la société Top Ticket.s. qu'ils ont créée pour éditer le magazine urbain gratuit «*Pilipili*», déjà diffusé à Grenoble et Rennes.

EUROPA : Cession de la participation de TF1 (29 %)

TF1 a cédé pour un montant de 32,6 M€, la participation de 29 % qu'elle détenait dans le capital d'Europa TV, editrice des chaînes «*Sport Italia*» et «*SI Live 24*».

Sortie du capital de PINK TV

TF1 a cédé pour un montant de 0,1 M€, la participation de 11,4 % qu'elle détenait dans le capital de PINK TV.

Autres engagements

Création de la fondation d'entreprise TF1

TF1 à créer une fondation d'entreprise, destinée à aider les jeunes issus des quartiers dits sensibles qui, faute d'appui matériel sont freinés dans les efforts qu'ils déploient pour s'accomplir dans un métier choisi dans le milieu audiovisuel, ainsi que les adultes âgés de 18 à 35 dans leurs projets professionnels liés aux métiers de l'audiovisuels.

L'autorisation administrative de création de la fondation d'entreprise TF1 a été accordée le 5 juin 2007 et a été publiée au Journal officiel le 16 juin 2007.

Les ressources financières annuelles de la fondation qui s'élèvent à 0,7 M€, proviennent des adhésions des sociétés TF1 et TF1 PUBLICITÉ, qui se sont engagées pour 5 ans.

Création d'un GIE dénommé « TF1 – Acquisitions de droits »

Le 1^{er} juillet 2007, TF1 a constitué avec ses filiales TV BREIZH, HISTOIRE, ODYSSÉE, USHUAIA TV et TFOU un groupement d'intérêt économique sans capital, en vue de se doter d'une plus grande souplesse d'acquisition de droits de diffusion.

RAPPORT DE GESTION

5

Capital (art.6 des statuts) au 31/12/2007

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
24/07/87	Privatisation de TF1	10 francs	0	0	21 000 000	210 000 000 francs
29/10/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 francs	969,21 francs	118 316	21 118 316	211 183 160 francs

	Opération	Valeur nominale par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
01/01/00	Conversion du capital en Euro					
	a) Augmentation de capital	10 francs	3,11914 francs	0	21 118 316	277 054 144,17 francs
	b) Conversion	2 Euros	0	0	21 118 316	42 236 632 Euros
20/06/00	Division du nominal	0,2 Euro	0	0	211 183 160	42 236 632 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
20/12/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	0,2 Euro	23,21 Euros	812 919	211 996 079	42 399 216 Euros
du 01/01/02 au 30/06/02	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	1 249 000	213 505 079	42 701 016 Euros
constaté au 04/09/02	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	260 000		
du 01/07/02 au 31/12/02	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	275 500	214 050 579	42 810 116 Euros
constaté au 24/02/03	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	270 000		
du 01/01/03 au 31/12/03	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	242 070	215 154 149	43 030 830 Euros
constaté au 23/02/04	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	861 500		
du 01/01/04 au 30/11/04	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	263 430	215 573 679	43 114 736 Euros
constaté au 30/11/04	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	156 100		

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
30/11/04	annulation d'actions autodétenues	0,2 Euro		313 950	214 759 729	42 951 946 Euros
	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		500 000		
15/02/05	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		700 000	214 059 729	42 811 946 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 16/02/05 au 27/05/05	Exercice d'options de souscription du plan n°2	0,2 Euro	7,77 Euros	30 000	214 722 129	42 944 426 Euros
constaté au 27/05/05	Exercice d'options de souscription du plan n°3	0,2 Euro	9,82 Euros	632 400		

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
27/05/05	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		670 000	214 052 129	42 810 426 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 22/02/06 au 19/05/06 constaté au 22/05/06	Exercice d'options de souscription du plan n°4	0,2 Euro	23,07 Euros	382 000	214 449 129	42 889 826 Euros
	Exercice d'options de souscription du plan n°7	0,2 Euro	20,00 Euros	15 000		

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
22/05/06	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		200 000	214 249 129	42 849 826 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 05/07/06 au 20/09/06 constaté au 21/11/06	Exercice d'options de souscription du plan n°4	0,2 Euro	23,07 Euros	1 731 000	215 980 129	43 196 026 Euros

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
21/11/06	annulation d'actions rachetées par la société	0,2 Euro		1 928 000	214 052 129	42 810 426 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 22/11/06 au 31/12/06	Exercice d'options de souscription du plan n°7	0,2 Euro	20,00 Euros	70 000	214 122 129	42 824 426 Euros

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
20/02/07	annulation d'actions autodétenues	0,2 Euro		251 537	213 870 592	42 774 118 Euros

	Opération	Prix d'émission par action		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Emises	Cumulées	
du 24/01/07 au 16/07/07	Exercice d'options de souscription du plan n°7	0,2 Euro	20,00 Euros 21,06 Euros	339 900 100 000	214 310 492	42 862 098 Euros

	Opération	Montant des variations du capital		Nombre d'actions		Montant du capital social après opération
		Nominal	Prime	Annulées	Cumulées	
12/11/07	annulation d'actions autodétenues	0,2 Euro		900 000	213 410 492	42 682 098 Euros

RAPPORT DE GESTION

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionnariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 AVRIL 2008.

Le tableau ci-après mentionne les opérations financières auxquelles la société pourra procéder à la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008, si celle-ci lui en donne les autorisations et délégations. Les notes figurant après ce tableau précise l'utilisation faite au cours de l'exercice des délégations ayant le même objet et précédemment accordées.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, est fixé à 120 M€.

Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 1 200 M€.

Opérations autorisées sur le capital de TF1

	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créances	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽²⁾	Assemblée Générale	n° de résolution
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (délégation de compétence)	-	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	25
Actions et valeurs mobilières avec maintien du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de compétence)	120 M€	1 200 M€	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	18
Actions et valeurs mobilières avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de compétence)	120 M€ ⁽¹⁾⁽⁵⁾	1 200 M€ ⁽¹⁾	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	20
Actions à émettre dans le cadre d'attributions d'actions gratuites suite à l'incorporation de toutes sommes dont la capitalisation sera possible (délégation de compétence)	1 000 M€	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	19
Actions et valeurs mobilière rémunérant des apports de titres (délégation de pouvoirs)	⁽¹⁾⁽⁴⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	23
Actions et valeurs mobilière rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Échange (délégation de compétence)	120 M€ ⁽¹⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	24
Bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société (délégation de compétence)	100 M€	-	18 mois	18 mois	AGM 17/04/2008	14
Actions réservées aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE), avec suppression du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de compétence)	⁽⁴⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	26
Actions à émettre dans le cadre d'attributions d'actions gratuites, avec renonciation du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de pouvoir)	⁽⁴⁾	-	38 mois	38 mois	AGM 17/04/2008	15
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec renonciation du D.P.S. ⁽³⁾ (délégation de pouvoir)	⁽⁴⁾	-	26 mois	14 mois	AGM 17/04/2007	29
Achat d'actions réservé aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise	-	-	-	illimitée	AGO 12/06/1992	11
Programme de rachat d'actions propres	⁽⁴⁾	-	1 an	1 an	AGM 17/04/2008	12
Réduction du capital par annulation d'actions propres	⁽⁴⁾	-	18 mois	18 mois	AGM 17/04/2008	13

(1) Il est précisé que :

- le total du montant nominal des augmentations de capital autorisées (résolutions n°18, 20, 23 et 24 de l'AGM du 17 avril 2007) ne peut pas dépasser 120 millions d'euros, même si le Conseil d'Administration décide d'augmenter le nombre de titres à émettre (21ème résolution de l'AGM du 17 avril 2007 – à hauteur maximale égale à 15 % de l'émission initiale, pendant une période de 30 jours suivant la clôture de la souscription).
- le total du montant nominal des titres de créance (résolutions n°18 et 20 de l'AGM du 17 avril 2007) ne peut pas dépasser 1 200 millions d'euros.

(2) À compter du vote de l'AGM du 17 avril 2008

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription

(4) Dans la limite globale de 10 % du capital

(5) Le conseil d'administration est autorisé (résolution n°22 de l'AGM du 17 avril 2007), pour une durée de vingt-six mois à compter de l'AGM du 17 avril 2007, à déroger – dans la limite de 10 % du capital – aux conditions de fixation du prix prévues à la 20ème résolution de l'AGM du 17 avril 2007 des titres de capital [et/ou des valeurs mobilières] à émettre, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, selon deux modalités possibles

Le Conseil d'Administration est autorisé (résolution n°16 de l'AGM du 17 avril 2008), pour une durée de dix-huit mois à compter de l'AGM du 17 avril 2008, à utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, les délégations de compétence, délégations de pouvoirs et autorisations données, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions et limites prévues par les résolutions n°18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 26 de l'AGM du 17 avril 2007.

Au cours de l'année 2007 :

- la société a procédé à des rachats à hauteur de 900 000 de ses propres actions pour un montant de 18,7 M€ ; ces actions ont été annulées,
- la société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission de valeurs mobilières par appel public à l'épargne.

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002 (partie ordinaire 9ème résolution) et à celle donnée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 septembre 2003, TF1 a procédé, le 12 novembre 2003, à l'émission sur le marché international d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500 M€ représenté par 500 000 obligations d'un montant nominal de 1 000 € chacune, aux conditions suivantes :

Montant de l'émission :	500 millions d'euros.
Date de règlement :	12 novembre 2003.
Date de jouissance :	12 novembre 2003.
Date d'échéance :	12 novembre 2010.
Prix d'émission :	99,381 % du montant nominal total.
Intérêts :	4,375 % l'an, payables annuellement à terme échu le 12 novembre de chaque année et pour la 1 ^{ère} fois, le 12 novembre 2004.
Amortissement normal :	au pair, en totalité à l'échéance.
Amortissement anticipé :	sauf en cas de changement de régime fiscal applicable aux obligations, TF1 s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations. TF1 se réserve le droit de procéder à des rachats en bourse ou hors bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées.
Nature et forme des obligations :	au porteur, dématérialisées. Les obligations - émises dans le cadre de la législation française - seront admises aux opérations d'Euroclear France, Clearstream, Luxembourg et Euroclear.
Rang de créance :	Les obligations constituent des engagements directs, non conditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de TF1, qui viennent et viendront au même rang entre elles et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents et futurs, de TF1.

5.1 Montant / Catégorie de titres

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5.2 Achat en Bourse

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007 et celles des années précédentes ont autorisé le Conseil d'Administration à acheter les propres actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions. Ces autorisations permettent notamment au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société pour les annuler.

En vertu des autorisations précitées, TF1 a acquis, entre les 1^{er} et 7 août 2007 inclus, acquis 900 000 actions au prix moyen unitaire

de 20,81 € par action, représentant un montant total de 18,7 M€. L'ensemble de ces actions a été annulé. À compter du 12 novembre 2007, le capital de TF1 est de 42 682 098,40 €.

5.3 Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

5.4 Actionnariat

À la connaissance du Conseil, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

	Situation au 31 décembre 2007			Situation au 31 décembre 2006			Situation au 31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Bouygues	91 806 565	43,0 %	43,0 %	91 797 585	42,9 %	42,9 %	91 797 585	42,9 %	42,9 %
Société Générale	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	2 040 000	1,0 %	1,0 %
Total actionnaires agissant de concert ⁽¹⁾	91 806 565	43,0 %	43,0 %	91 797 585	42,9 %	42,9 %	93 837 585	43,8 %	43,8 %
Autres France ^{(2) (3)}	51 062 880	23,9 %	23,9 %	58 065 839	27,1 %	27,1 %	62 061 577	29,0 %	29,0 %
dont salariés ⁽⁴⁾	7 645 335	3,6 %	3,6 %	7 275 885	3,4 %	3,4 %	7 704 501	3,6 %	3,6 %
Autodétention	0	0,0 %	0,0 %	251 537	0,1 %	0,1 %	251 537	0,1 %	0,1 %
Europe (hors France) ⁽³⁾	35 506 507	16,6 %	16,6 %	37 318 765	17,4 %	17,4 %	37 735 904	17,6 %	17,6 %
Autres ⁽³⁾	35 034 540	16,4 %	16,4 %	26 688 403	12,5 %	12,5 %	20 165 526	9,4 %	9,4 %
Total	213 410 492	100,0 %	100,0 %	214 122 129	100,0 %	100,0 %	214 052 129	100,0 %	100,0 %

(1) Concert déclaré le 23 février 1994

(2) Incluant les porteurs non identifiés

(3) Estimations relevé Euroclear

(4) Actionnariat salarié au sein du plan d'épargne d'entreprise : le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exerce les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique.

RAPPORT DE GESTION

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

Il n'existe pas de droit de vote double.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

Les 251 537 actions en autodétention ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 01-436 de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 2001. Cette opération concerne l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée en décembre 2001 par TF1. Ces actions ont été achetées le 20 décembre 2001 au prix de 29,26 € pour compenser l'effet dilutif (en droits de vote) résultant de cette augmentation de capital réservée aux salariés. Le Conseil d'Administration du 20 février 2007 a procédé à l'annulation des 251 537 actions jusque là autodétenues. La société ne détient plus aucune de ses actions.

Opérations réalisées sur des titres TF1 par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2007 (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

	Patrick LE LAY	Claude COHEN	Jean-Pierre PERNAUT
Qualité	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur
Instrument financier	Actions TF1	Actions TF1	Actions TF1
Nature de l'opération	Cession	Souscription (levée d'options de souscription)	Cession
Date de l'opération	09/10/2007	01/06/2007	25/05/2007
Quantité d'actions	10 000	100 000	5 000
Prix unitaire	21,30 €	21,26 €	26,41 €
Montant de l'opération	213 000 €	2 126 000 €	132 050 €
Nature de l'opération		Cession	
Date de l'opération		01/06/2007	
Quantité d'actions		100 000	
Prix de l'opération		26,50 €	
Montant de l'opération		2 650 000 €	

Franchissements de seuil

Peu de franchissements de seuil supérieurs à 2 % ont été déclarés en 2007. Ces derniers se sont limités aux déclarations de franchissements du seuil de la société Harris Associate L.P qui a franchi successivement les seuils de 2 %, 3 %, 4 % et 5 %. En date du 2 août 2007, Harris Associate L.P déclarait détenir 5,84 % du capital de TF1.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire (en dehors de Bouygues et Harris Associate L.P) détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de TF1.

Action de concert

Début 2006, la Société Générale a cédé sur le marché sa participation de 1,0 % qu'elle détenait dans le capital de TF1 au 31 décembre 2005. Cette cession a eu pour effet de mettre un terme au pacte du 19 février 1987 liant le groupe Société Générale à la société Bouygues et, par voie de conséquences, à l'action de concert (déclarée à Euronext le 23 février 1994 - avis Euronext n° 94-600) existant entre Bouygues et le groupe Société Générale relativement à TF1.

Accord d'actionnaires

Accord France 24

TF1 et France Télévisions ont conclu un pacte d'actionnaires dont l'objet est de régir leurs relations au sein de la société France 24.

Pacte d'Actionnaires entre Vivendi, TF1 et M6

Au titre du pacte d'actionnaires signé le 4 janvier 2007, TF1 et M6 bénéficient d'un droit de sortie conjointe en cas de cession du contrôle exclusif de Canal+ France par Vivendi/Groupe Canal+ ainsi que du droit de céder leurs titres en priorité sur le marché en cas d'introduction en bourse de Canal+ France. TF1 et M6 n'ont pas de représentant au conseil de surveillance de Canal+ France et ne bénéficient d'aucun droit de quelque nature que ce soit sur la gestion de la société.

Groupe AB

Au Terme du Protocole d'accord, TF1 dispose du droit de désigner un tiers des membres des Conseils d'administration des sociétés du GROUPE AB.

Jusqu'au 2 avril 2009, les titres de la société GROUPE AB sont incessibles. Par ailleurs, TF1 dispose d'un droit de veto sur toute cession d'actif du périmètre des participations détenues par la société GROUPE AB que celle-ci viendrait à vendre. Au-delà de cette date, TF1 dispose d'un droit de préemption direct sur les actifs cédés. Après la première période d'incessibilité, TF1 bénéficie, en cas de projet de cession des titres de la société GROUPE AB par la Famille Berda d'un droit de faire une première offre et ensuite, d'un droit de cession conjointe.

En cas de projet de cession par la Famille Berda des titres de la société GROUPE AB à certains concurrents, TF1 bénéficie en outre du droit de racheter la participation de la société GROUPE AB dans TELE MONTE CARLO SA (TMC).

5.5 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions gratuites (situation au 31/12/2007)

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	PLAN N° 5	PLAN N° 6	PLAN N° 7	PLAN N° 8
Date d'assemblée	18/04/2000	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002
Date du Conseil d'Administration	06/12/2000	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004
Date d'attribution	06/12/2000	11/12/2001	12/03/2003	16/09/2004
Nature du plan	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	840 000	2 071 300	2 300 500	1 008 000
- dont par les mandataires sociaux	-	550 000	550 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	100 000	370 000	390 000	100 000
Point de départ d'exercice des options	06/12/2003	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007
Date d'expiration	06/12/2007	11/12/2008	12/03/2010	16/09/2011
Prix de souscription ou d'achat	53,04 €	27,80 €	20,20 €	23,46 €
Modalités d'exercice	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire.
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	0	0	524 900	0
Options de souscription ou d'achat annulées ou devenues caduques	840 000	209 000	60 000	66 000
Options de souscription ou d'achat restantes	0	1 862 300	1 715 600	942 000

Plans antérieurs échus :

- le plan n°1 est devenu caduc le 10 octobre 2002,
- le plan n°2 est devenu caduc le 8 avril 2004,
- le plan n°3 est devenu caduc le 18 mars 2005.
- le plan n°4 est devenu caduc le 20 septembre 2006.

Opération d'attribution gratuite d'actions TF1

Date d'Assemblée	12 avril 2005
Date du Conseil d'Administration	21 février 2006
Date d'attribution	8 mars 2006
Nature des actions	actions existantes
Nombre d'actions attribuées	minimum : 191 025 maximum : 445 725
- dont aux mandataires sociaux	minimum : 82 500 maximum : 192 500
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	minimum : 52 875 maximum : 123 375
Période d'acquisition	du 8 mars 2006 au 31 mars 2008
Période de conservation	du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2010.
Date de cession	à partir du 1 ^{er} avril 2010
Juste valeur du nombre probable d'actions attribuées estimé à l'origine	7,5 M€
Critère de présence	191 025 actions minimum attribuées sous condition de présence des bénéficiaires au 31 mars 2008
Critères de performance	254 700 actions attribuées, en complément, sous conditions de performances déterminées à partir du résultat net consolidé de l'exercice 2007 et du rendement relatif du titre TF1 par rapport à l'indice SBF 120, ces 2 critères étant indépendants l'un de l'autre
Nombre d'actions acquises au 31/12/2007	minimum : 0 maximum : 0
Nombre d'actions attribuées annulées	minimum : 14 625 maximum : 34 125
Nombre d'actions en cours d'acquisition	minimum : 176 400 maximum : 411 600

RAPPORT DE GESTION

Les options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 susceptibles d'avoir un effet dilutif. Ne sont effectivement dilutifs au 31 décembre 2007 que le plan d'attribution gratuite d'actions ainsi que les plans de souscription d'actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du titre TF1 sur l'exercice (plan n°7 cf. note 27 de l'annexe aux comptes consolidés). L'impact de cette dilution potentielle sur le résultat est mentionné au compte de résultat consolidé. Il est calculé en tenant compte de la dilution nette, c'est-à-dire du nombre supplémentaire d'actions issu de l'exercice des instruments à effet dilutif, diminué du nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen du marché à l'aide de la trésorerie qui aurait été perçue lors de l'émission de ces instruments.

Si l'ensemble des options consenties était exercé et si l'intégralité des actions attribuées était acquise, le capital de TF1 serait augmenté de 4 931 500 titres, et porté après cette dilution brute à 218 341 332 actions.

Si seuls les plans d'options de souscription d'actions effectivement dilutifs (plan n°7) étaient exercés et si l'intégralité des actions attribuées gratuitement était acquise, le capital de TF1 serait augmenté de 2 127 200 titres et porté après cette dilution brute à 215 537 692 actions.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (NON REPRÉSENTANT DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées ou d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéances	N° du PLAN
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe TF1	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	-	-	-	-
- LE LAY Patrick	0	-	-	-
- COHEN Claude	100 000	21,26 €	12/03/2010	7
- PAOLINI Nonce	0	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS ATTRIBUTAIRES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX NON REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées ou d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	N° du PLAN
Options consenties, durant l'exercice, aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	0	-	-
Options levées, durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	182 500	20,20 €	7

5.6 Rémunérations brutes des dirigeants mandataires sociaux

Description des procédures de fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1 : après avis du comité des ré-

munérations qui prend en compte les recommandations AFEP/MEDEF du 9 janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le conseil d'administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de TF1.

Rémunération brute des mandataires sociaux

	Fonction	Années	Rémunération part fixe		Rémunération part variable		Comparaison Variable/Fixe		Avantages en nature		Jetons de présence	
			Dûe	Versée	Dûe	Versée	Dûe	Versée	Dûe	Versée	Dûe	Versée
LE LAY	Président	2007	920 000 €	920 000 €	920 000 €	1 380 000 €	100,00 %	150,00 %	3 792 €	3 792 €	95 250 €	95 250 €
Patrick ⁽¹⁾	Directeur Général puis Président du Conseil d'Administration depuis le 22/05/07	2006	920 000 €	920 000 €	1 380 000 €	1 216 000 €	150,00 %	132,17 %	4 140 €	4 140 €	93 300 €	93 300 €
PAOLINI	Directeur Général depuis le 22/05/07	2007	379 167 €	379 167 €	96 515 €	-	25,45 %	0,00 %	3 358 €	3 358 €	12 747 €	12 747 €
MOUGEOTTE	Vice Président	2007	1 299 691 €	1 299 691 €	700 000 €	700 000 €	53,86 %	53,86 %	77 172 €	77 172 €	11 300 €	11 300 €
Etienne ⁽²⁾	jusqu'au 10/07/07	2006	954 239 €	954 239 €	700 000 €	700 000 €	73,36 %	73,36 %	51 816 €	51 816 €	21 300 €	21 300 €
COHEN	Directrice Générale	2007	650 000 €	650 000 €	450 000 €	450 000 €	69,23 %	69,23 %	3 252 €	3 252 €	18 000 €	18 000 €
Claude		2006	650 000 €	650 000 €	450 000 €	450 000 €	69,23 %	69,23 %	3 252 €	3 252 €	16 500 €	16 500 €

(1) 100 % de la rémunération (suivant recommandation de l'A.M.F.). En 2007 la refacturation par Bouygues SA à TF1 SA a été de 2 380 167 € (1 998 000 € en 2006).

(2) dont un montant de 83 239 € versé par TF1 Films Production en 2006 (pas de versement en 2007).
dont un montant de 83 239 € versé par LCI en 2007 (pas de versement en 2006).

Patrick LE LAY

La rémunération brute fixe reste inchangée pour Patrick LE LAY.

La rémunération brute variable de Patrick LE LAY au titre de l'année 2007 a été fonction des critères suivants : quantitatifs de performances d'activité (niveau d'audience, niveau des recettes publicitaires, respect des engagements pris...).

Selon leur nature, ces primes sont pondérées et plafonnées individuellement, sachant que globalement, la part variable correspondant au cumul de ces primes, est plafonnée à 150 % du salaire fixe.

Complément de retraite

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son comité de direction générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Patrick LE LAY est membre dudit comité.

Aucune autre indemnité ou engagement à raison de la cessation de ses fonctions n'a été allouée par la société et ses filiales au bénéfice de Patrick LE LAY.

Nonce PAOLINI

La rémunération brute fixe versée à Nonce PAOLINI par TF1 depuis le 22 mai 2007 s'élève à 379 167 €

La rémunération brute variable de Nonce PAOLINI au titre de l'année 2007 a été fonction des critères suivants :

- progression du résultat opérationnel courant consolidé de TF1, mesure de la performance à court-terme,
- bénéfice net consolidé part du groupe de TF1, mesure de la performance globale,
- Cash Flow libre consolidé avant BFR de TF1,
- mesure de la capacité de développement dans des activités nouvelles et la rémunération des actionnaires.

Complément de retraite

En vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son Comité de Direction Générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Nonce PAOLINI est membre dudit comité.

Aucune autre indemnité ou engagement à raison de la cessation de ses fonctions n'a été allouée par la société et ses filiales au bénéfice de Nonce PAOLINI.

Etienne MOUGEOTTE

La rémunération brute fixe de l'année 2007 d'Etienne MOUGEOTTE intègre ses indemnités de départ et de congés payés.

La rémunération brute variable d'Etienne MOUGEOTTE en 2007 a été déterminée, comme l'année précédente, sur les critères suivants :

- quantitatifs de performances d'activité (niveau d'audience, niveau des recettes publicitaires, respect des engagements pris...),

- qualitatifs (qualité du management, gestion des ressources humaines, contribution personnelle au développement du Groupe TF1, contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise...).

Cette part variable est plafonnée à 54 % du salaire fixe.

Complément de retraite

Etienne MOUGEOTTE en tant qu'Administrateur salarié bénéficiait au titre de son contrat de travail du régime de retraite complémentaire applicable à la société conformément à l'accord d'entreprise TF1.

Le Conseil a attribué en 2006 une somme de 1,5 M€, au bénéfice d'Etienne MOUGEOTTE, qu'il percevra par dixième sur dix ans, à compter de son départ en retraite. Cette attribution a été soumise à la procédure des conventions réglementées

Claude COHEN

La rémunération brute fixe de l'année 2007 de Claude COHEN a été portée à 650 000 € par an.

La rémunération brute variable de Claude COHEN en 2007 a été déterminée, comme l'année précédente, sur les critères suivants :

- quantitatifs de performances d'activité (niveau d'audience, niveau des recettes publicitaires, respect des engagements pris...),
- qualitatifs (qualité du management, gestion des ressources humaines, contribution personnelle au développement du Groupe TF1, contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise...).

Cette part variable est plafonnée à 70 % du salaire fixe.

Complément de retraite

Claude COHEN en tant qu'Administrateur salariée bénéficie au titre de son contrat de travail du régime de retraite complémentaire applicable à la société conformément à l'accord d'entreprise TF1 Publicité. Elle est donc susceptible de recevoir les indemnités prévues par ledit accord en cas de départ à la retraite.

Aucune autre indemnité ou engagement à raison de la cessation de ses fonctions n'a été allouée par la société et ses filiales au bénéfice de Claude COHEN.

Jetons de présence

En 2007, l'intégralité de l'enveloppe des jetons de présence de 350 000 € n'a pas été utilisée. Les jetons de présence, qui s'élèvent à 314 656,25€, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs ainsi qu'il suit :

Martin BOUYGUES est par ailleurs Administrateur et Président Directeur Général de la société BOUYGUES SA, société cotée.

Olivier BOUYGUES est par ailleurs représentant permanent de SCDM Administrateur de BOUYGUES SA et Directeur Général Délégué de la société BOUYGUES SA, société cotée.

Patrick LE LAY est par ailleurs Administrateur des sociétés BOUYGUES SA et COLAS, sociétés cotées.

Philippe MONTAGNER est par ailleurs Directeur Général Télécommunications de la société BOUYGUES SA, société cotée.

Olivier POUPART LAFARGE était par ailleurs Administrateur de la so-

RAPPORT DE GESTION

BARBIZET Patricia	27 625,00 €
BOUYGUES Martin	23 250,00 €
BOUYGUES Olivier	14 531,25 €
COHEN Claude	18 000,00 €
LE LAY Patrick ⁽¹⁾	139 642,00 €
MONTAGNER Philippe	12 383,93 €
PAOLINI Nonce ⁽²⁾	24 943,32 €
PERNAUT Jean-Pierre (représentant du personnel)	16 843,75 €
PETTON Céline (représentant du personnel)	18 000,00 €
POUPART LAFARGE Olivier	32 000,00 €
POUYAT Alain	19 350,00 €
SABAN Haim	13 375,00 €

(1) dont 72 000 € versés par TF1 au titre de son mandat spécifique de Président, 24 392 € versés par BOUYGUES et 20 000 € versés par la société COLAS SA.
(2) dont 12 196 € versés par la société Bouygues Telecom.

ciété BOUYGUES SA, société cotée.

Alain POUYAT est par ailleurs Administrateur et Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de la société BOUYGUES SA, société cotée.

La société BOUYGUES a déclaré l'ensemble des sommes versées aux 6 personnes mentionnées ci-dessus dans son document de référence.

Les jetons de présence versés aux Administrateurs représentants du personnel ont été versés aux syndicats CFTC (16 843,75 €) et FO (18 000 €).

5.7 Le titre

Le titre TF1 est coté sur Eurolist, compartiment A ;
Code ISIN : FR0000054900.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Au 31 décembre 2007, le titre TF1 fait partie des indices boursiers suivants : CACnext20, SBF 120 et FTSE Eurotop 300. Le titre TF1 fait également partie des indices de développement durable suivants : DJSI STOXX, FTSE4Good Europe et ASPI Eurozone.

En janvier 2007, S&P a dégradé la notation de TF1 à A- / A-2, perspective stable.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

Dividendes et rendement

Année	Dividendes ⁽¹⁾ versés (€) au titre de l'exercice			Cours de Bourse ⁽¹⁾ (€) (lors de la clôture)		Taux de rendement brut sur la base du dernier cours	
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ haut	+ bas	dernier	
1997	0,24	0,12	0,36	9,4	7,4	9,4	3,9 %
1998	0,34	0,17	0,51	17,1	9,4	15,2	3,3 %
1999	0,46	0,23	0,69	54,9	14,8	52,0	1,3 %
2000	0,65	0,325	0,975	94,2	45,9	57,5	1,7 %
2001	0,65	0,325	0,975	63,1	19,1	28,4	3,4 %
2002	0,65	0,325	0,975	36,9	19,6	25,5	3,8 %
2003	0,65	0,325	0,975	29,8	18,6	27,7	3,5 %
2004	0,65	-	0,65	31,1	21,3	23,95	2,7 %
2005	0,65	-	0,65	26,1	20,5	23,44	2,8 %
2006	0,85	-	0,85	29,1	23,3	28,11	3,0 %
2007	0,852	-	0,85	28,5	17,5	18,30	4,6 %

(1) Rebasés compte tenu de la division par 10 du nominal.

(2) Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Évolution du cours et des volumes

Au 31 décembre 2007, l'action TF1 clôture à 18,3 €, soit une baisse de 35,4 % depuis le début de l'année à comparer avec une hausse de 1,54 % de l'indice CAC 40, de 0,47 % de l'indice SBF 120 et une baisse de 6,12 % de l'indice CAC NEXT 20.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, les échanges quotidiens de titres TF1 s'élèvent en moyenne à 1,5 million, en hausse de 54,6 % par rapport aux volumes traités au cours de l'année 2006. Le 1^{er} aout, plus de 11,8 millions de titres ont été échangés, niveau d'échange quotidien le plus haut atteint sur la période.

La valorisation boursière du Groupe TF1 est de 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Ce qui représente un PER (calculé sur la base du résultat net 2007 de 228,7 M€) de 17,3 comparé à un PER de 30,3 au 31 décembre 2006.

Les cours de bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

6

Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2007 et sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007, l'affectation et la répartition des résultats, et les conventions et opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Nonce PAOLINI effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 22 mai 2007
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de la SOCIETE FRANCAISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION – SFGP représentée par Philippe MONTAGNER effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 juillet 2007,
- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de la société BOUYGUES représentée par Philippe MARIEN effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 février 2008,
- de renouveler pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Alain POUYAT qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- de constater l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel,
- de nommer le Cabinet KPMG SA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, aux lieu et place du Cabinet Salustro-Reydel,
- de nommer Bertrand VIALATTE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant aux lieu et place de Michel SAVIOZ,
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en bourse ses propres actions. Le rachat a notamment pour finalité soit l'attribution aux salariés, soit leur annulation sous réserve de l'adoption de la 13^{ème} résolution (partie extraordinaire) pour notamment racheter un nombre d'actions correspondant à celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 35 € et le prix minimum de vente par action à 13 €.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Année	Mois	+ haut ⁽¹⁾	+ bas ⁽¹⁾	Dernier cours	Nombre de titres échangés ⁽²⁾	Capitalisation ⁽³⁾
		€	€			€
2004	Janvier	31,4	27,5	29,0	28 489 074	6 239,5
	Février	29,5	27,4	27,7	26 108 348	5 959,6
	Mars	28,6	24,5	25,8	27 522 667	5 559,6
	Avril	27,8	25,5	25,8	34 864 258	5 546,4
	Mai	26,7	23,8	25,4	24 092 844	5 471,9
	Juin	26,7	24,8	25,9	23 261 329	5 577,6
	Juillet	26,3	23,0	23,7	21 711 933	5 104,4
	Août	23,8	21,1	23,1	22 966 019	4 975,2
	Septembre	25,2	22,4	22,8	28 604 328	4 921,3
	Octobre	24,3	22,2	23,6	26 326 170	5 083,2
	Novembre	24,8	23,2	24,0	24 121 214	5 163,0
	Décembre	24,1	22,8	23,9	24 372 189	5 143,5
2005	Janvier	25,6	23,9	24,6	22 718 500	5 293,8
	Février	26,1	24,2	24,5	23 749 674	5 248,6
	Mars	25,3	23,9	24,4	17 955 057	5 222,9
	Avril	24,6	21,4	21,9	32 457 198	4 687,7
	Mai	22,7	21,3	22,0	24 366 144	4 711,3
	Juin	22,9	21,5	22,0	24 254 582	4 704,9
	Juillet	23,5	21,1	23,0	26 359 466	4 927,5
	Août	23,2	21,3	21,8	17 686 990	4 662,1
	Septembre	22,1	21,4	22,1	25 913 716	4 724,1
	Octobre	22,8	20,5	21,4	23 589 013	4 580,7
	Novembre	21,9	20,8	21,3	20 492 835	4 563,6
	Décembre	24,3	21,2	23,4	43 245 715	5 017,4
2006	Janvier	26,6	23,2	26,1	33 088 384	5 582,5
	Février	27,8	24,2	25,3	27 557 444	5 411,2
	Mars	26,5	24,9	25,0	22 569 684	5 351,3
	Avril	26,8	24,1	26,3	20 838 349	5 629,6
	Mai	27,1	24,7	25,8	31 547 069	5 520,4
	Juin	26,3	23,9	25,5	18 022 954	5 458,3
	Juillet	26,2	24,3	24,9	19 585 520	5 340,6
	Août	26,1	24,4	25,0	16 297 638	5 344,9
	Septembre	25,7	24,1	25,2	18 802 734	5 392,0
	Octobre	27,2	24,9	26,6	24 205 681	5 698,1
	Novembre	28,6	26,4	27,9	17 336 124	5 980,6
	Décembre	29,2	27,6	28,1	17 345 711	6 019,0
2007	Janvier	28,6	25,9	26,0	24 322 641	5 567,2
	Février	27,0	24,6	25,4	40 876 799	5 432,3
	Mars	26,0	24,1	25,1	29 942 991	5 368,2
	Avril	26,3	24,4	25,3	27 198 680	5 410,9
	Mai	27,2	24,2	26,4	36 505 319	5 646,2
	Juin	27,2	25,1	25,7	33 113 504	5 507,0
	Juillet	26,2	24,1	24,7	22 184 538	5 292,7
	Août	22,2	19,5	21,4	59 150 231	4 585,6
	Septembre	21,7	18,7	18,8	30 724 167	4 028,4
	Octobre	22,6	18,5	19,1	52 025 746	4 092,7
	Novembre	19,3	17,4	18,9	40 912 297	4 033,5
	Décembre	19,5	17,9	18,3	17 972 877	3 905,4

Source : Euronext Paris SA

(1) Les plus haut et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

(2) Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC et hors système.

(3) Calculée à partir du dernier cours côté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.